

RAPPORT

DE LA 11^{ème} EDITION

DU SAGO 2022

THÈME :
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE CAMEROUNAISE COMME LEVIER
MAJEUR D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA SND30

PAPOSY Du 22 Juin au 1^{ER} Juillet 2022



Mon Communicateur
Le pilote de notoriété



INTRODUCTION

Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) est une plateforme de vulgarisation des Politiques Publiques Nationales. Il a été créé en 2011 pour permettre aux populations de s'approprier des Actions du Gouvernement et susciter leur adhésion aux actions prises par les pouvoirs publics. Placé sous l'égide du Premier Ministre Chef du Gouvernement, le **SAGO** est un évènement majeur de l'Action Publique. Le **Cabinet Mon communicateur en** est le porteur. Il a été désigné comme **MANDATAIRE** de cette importante mission par le gouvernement en 2021. C'est une année charnière pour ce Cabinet ; non seulement à cause du mandat à lui confié, de la maturité acquise pendant dix (10) ans à cheminer comme « **LA VITRINE DU CAMEROUN** », du pont qu'il met entre l'Action Gouvernementale et les usagers qui en sont les bénéficiaires ; mais également, du fait que cette édition 2021, s'est tenue dans un contexte marqué par la pandémie du COVID 19, comme celle de 2020. Somme toute, la tenue des éditions 2020 et 2021 était une belle prouesse pour les organisateurs du SAGO.

L'édition 2022 du SAGO porte sur le thème : « **Modernisation de l'Administration Publique Camerounaise comme levier majeur d'atteinte des objectifs de la SND30** ». Elle a une saveur particulière. Cela se justifie par le fait qu'elle est le fruit d'une nouvelle collaboration entre les services du Premier Ministère, le Ministère de la Communication, le Ministère des Finances et le Cabinet Mon Communicateur, mais aussi, elle marque l'entrée très remarquée du **Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)** qui a été mandaté par le gouvernement, pour être le Ministère porteur de l'évènement de cette année. C'est un gage que le SAGO s'impose de plus en plus comme une occasion de palier au besoin des usagers, de comprendre et de contribuer à la vulgarisation des Politiques Publiques dans notre pays afin de contribuer au développement de gouvernement. L'objectif principal du SAGO reste à cet effet, de rehausser et de dynamiser la construction d'un Cameroun prospère, émergent, démocratique, uni et solidaire dans sa diversité. C'est d'ailleurs ce qui justifie la programmation faite entre le SAGO et la Journée Internationale de la Fonction Publique.

Dans cette optique, la 11^{ème} édition du SAGO s'est déroulée un peu plus tôt dans l'année par rapport aux précédentes éditions (celle de 2021 s'est tenue du 25 au 31 juillet), notamment au mois de juin et a connu une durée plus importante - du 22 juin au 1^{er} Juillet 2022 - pour également répondre à la demande de plus en plus insistante de la population. L'organisation du SAGO s'est faite en deux étapes. La première étape a consisté en un séminaire préparatoire organisé dans la salle de conférence de l'Hôtel la Falaise le 17 Mai 2022 de 9h à 14 heures et 30 minutes, afin d'orienter et éclairer les différentes administrations présentes, sur l'importance de participer au SAGO. Les modalités pour y participer et les éléments de compréhension de la thématique centrale y ont été retenus. La deuxième étape s'est tenue au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé (PAPOSY) du 22 juin au 1^{er} juillet 2022.

Dans la période qui s'est écoulée entre ces deux étapes, un questionnaire a été élaboré par le rapporteur général du SAGO, selon le thème choisi par le Cabinet Mon Communicateur. Le questionnaire a permis de réaliser une enquête de satisfaction dans les stands et auprès des visiteurs et aussi de préparer les supports pour l'enregistrement des conférences publique sectorielles.

La collecte des données de l'enquête a consisté en la distribution des questionnaires aux visiteurs et aux exposants par les hôtesses du Cabinet Mon communicateur, et l'équipe du rapport général. Les données et informations recueillies pendant les dix jours du SAGO, ont été analysées et restituées dans le présent rapport qui s'articule comme suit : Dans un premier temps, le rapport fera une restitution du déroulement du SAGO au jour le jour dans la salle de conférence du PAPOSY et dans un second temps, il s'appesantira sur les éléments à tirer des données qui ont été collectées dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée sur le terrain et dans un troisième temps formulera des recommandations pour que la prochaine édition soit encore meilleure.

I- LE SAGO 2022, UNE ÉDITION AVEC EMPHASE SUR LES RESSOURCES HUMAINES :

A- La cérémonie d'ouverture de la 11^{ème} édition du SAGO 2022

Le 22 juin à 12 heures, la cérémonie d'ouverture du SAGO a effectivement débuté avec la présence remarquable de nombreux membres du gouvernement de la République du Cameroun dont le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Monsieur **Joseph LE**, qui a joué un rôle central dans l'organisation de cette 11^{ème} édition. La cérémonie s'est ouverte sur l'exécution collective de l'hymne nationale, suivie du mot de bienvenue du mandataire du gouvernement Monsieur **Patrice ASSIGA EYENE**, Directeur du **Cabinet Mon Communicateur**. Par la suite, après un intermède musical fort agréable réalisé par l'artiste musicien compositeur Monsieur **OTTOU Marcelin**, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, a égrainé son allocution d'ouverture, plantant parfaitement le décor des conférences thématiques à venir tout au long du SAGO. Il a ensuite laissé place à son homologue le Ministre de la Communication Monsieur **René Emmanuel SADI**, pour son allocution, à l'issue de laquelle, il a déclaré ouverte la 11^{ème} édition du SAGO portant sur le thème : « **Modernisation de l'Administration Publique Camerounaise comme levier majeur d'atteinte des objectifs de la SND30** ». La cérémonie a pris fin avec la traditionnelle photo de famille et la coupure du ruban symbolique ouvrant solennellement le Salon, suivi d'une série d'interviews et de la visite des stands par les ministres présents.

Le rendez-vous a été donné pour le lendemain ? afin d'assister aux conférences thématiques sur des thèmes forts intéressants qui ont été programmées.

B- Les conférences publiques sectorielles

Le SAGO est réputé pour être une plateforme d'échange entre les Administrations Publiques/Privées et les usagers, notamment à travers les conférences publiques sectorielles qui donnent l'opportunité d'une saine émulation intellectuelle, où gouvernants et gouvernés se rencontrent, se parlent, pour mieux se comprendre. La 11^{ème} édition du SAGO n'a pas dérogé à cette règle, mieux, le passage inédit à 10 jours du Salon a permis d'avoir un plus grand nombre de conférences soit seize au total, avec une moyenne de près de deux conférences par jour. Les thèmes mettaient en interaction les présentations de plusieurs acteurs de l'Action Gouvernementale, chacun sur le domaine qui le concerne. Le déroulement des conférences s'est également enrichi sur cette onzième édition avec deux journalistes de renom chargés d'assurer individuellement, la modération des conférences. Il s'agit de Monsieur **Alain BELIBI** pour la Cameroon's Radio Television (CRTV) et de Monsieur **Jean Jacques ZE** pour la Chaîne Canal 2 international. Il faut noter que selon le modérateur, la configuration des conférences variait, ce qui a encore rendu plus dynamique la modération des conférences. L'on a aussi noté la diffusion du condensé d'un micro-baladeur rendant compte du regard de l'homme de la rue sur le thème présenté en salle. Le conférencier est invité à y réagir, de même qu'à une session classique d'échanges entre lui et les participants présents dans la salle. Selon les thèmes et le caractère du modérateur, la scène des conférences était soit figée, soit interactive, elle pouvait consister parfois en une communication suivie de questions du public et parfois en une interview des intervenants par le modérateur sans communication

préalable. Le présent rapport a tenu compte des éléments sus-évoqués pour la présentation substantielle des conférences.

- JOURNÉE DU JEUDI 23 JUIN 2022

Le jeudi 23 juin 2022, s'est tenue une conférence conjointe, chacun selon sa raison d'être, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), l'Agence Nationale des Technologie de l'Information et de la Communication (ANTIC) et l'Université de Yaoundé II sur le thème principal : « **Le rôle de la quatrième révolution industrielle dans la réorganisation de la prestation de service et de la relance pendant et après une pandémie.** »

Intervenants :

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, monsieur **Joseph LE**;
- Monsieur **Jean Paul NANGA AYISSI**, MINPOSTEL
- Monsieur **KOUONGA FOKAM Clément Russel**, ANTIC ;
- Professeure **Nadine MACHIKOU**, UYII.

Modérateur : Monsieur **Alain BELIBI**

Résumé des communications

Intervenant 1 :

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, **Joseph LE**, sur « **Le rôle de la quatrième révolution industrielle dans la réorganisation de la prestation de service et de la relance pendant et après une pandémie.** »

Bref historique sur les révolutions industrielles

À partir du 18^{ème} siècle, le monde moderne a connu 4 séries de transformations majeures :

- La 1^{re} révolution industrielle survient à la fin du 18^{ème} siècle avec l'invention de la machine à vapeur et la mécanisation de l'industrie textile ;
- La 2^{ème} révolution industrielle survenue à la fin du 19^{ème} siècle a été marquée par la production de l'énergie électrique et l'organisation scientifique du travail ;
- La 3^{ème} révolution apparue au milieu du 20^{ème} siècle avec l'utilisation de l'informatique dans l'industrie et le perfectionnement des TIC et
- La 4^{ème} révolution industrielle au 21^{ème} siècle basée sur la technologie qui transforme non seulement les méthodes de production mais aussi la distribution, le stockage et la manière dont les personnes se mettent en contact avec les entreprises.

La 4^{ème} révolution ou révolution numérique présente de nombreux avantages notamment, l'augmentation de la productivité et la rentabilité dans les organisations, le renforcement du lien avec les usagers, la systématisation de la digitalisation des

processus. Classé 146^{ème} sur 193 d'après l'indice de développement du gouvernement électronique selon l'ONU qui détermine la capacité d'un Etat à fournir des services publics numériquement, le Cameroun doit s'arrimer aux standards en matière de technologie 4.0. Certains pans de cette technologie sont exploités en vue de la modernisation de la fonction publique au Cameroun pour répondre à une nécessité pour le gouvernement d'améliorer son efficacité et sa qualité de service. La pandémie du COVID19, obligeant les gouvernements du monde, y compris le Cameroun à limiter les contacts physiques, a permis de mettre en exergue l'importance de la transformation digitale de l'administration. Dans ce sens, le MINFOPRA a entrepris des actions pour réorganiser le service rendu aux usagers durant cette période.

Les actions de réorganisation de la prestation du service rendu aux usagers menées depuis le début de la pandémie.

Il s'est agi notamment :

- De l'organisation des examens oraux aux concours administratifs par visioconférence, de la tenue des conseils de discipline en ligne rendus possible par l'interconnexion des délégations départementale à l'institution centrale par la fibre optique (accès au SIGIPES par région, accès aux archives dématérialisées) ;
- De la dématérialisation de la procédure d'inscription aux concours administratifs (dépôts des dossiers en ligne) ;
- De la mise en place d'une infrastructure pour sécuriser les données et héberger certains des services du MINFOPRA ;
- Du nouveau SIGIPES en cours d'élaboration (gestion du temps des agents publics au travail à travers les bornes biométriques, calcul de la solde sur l'assiduité, confidentialité des dossiers publics) ;
- De la présence dans les réseaux sociaux pour l'interaction avec les usagers, (adresse mail du Ministre josephle@minfopra.gov.cm) ;
- De la mise en œuvre d'une solution d'archivage numérique et de dématérialisation de archives ;
- De la publication en ligne des actes de carrière ;
- De la consultation des dossiers en ligne (dossier.minfopra.gov.cm) ;
- De la mise sur pied d'un call center (numéro vert 1522).

Les perspectives d'amélioration de la modernisation du service public

Les perspectives d'amélioration sont nombreuses, il s'agit de :

- La mise en place d'un portail des services numériques qui va centraliser tous les services de l'Administration Publique Camerounaise ;
- La dématérialisation de la nouvelle procédure d'évaluation des agents publics ;
- La certification en ligne des actes de carrière et la mise sur pied d'une plateforme en ligne d'authentification des diplômes pour une intégration plus rapide des agents publics, le passage en ligne des épreuves écrites aux

concours administratifs (expérimentation réalisée dans les régions et les départements) ;

- La communication avec les usagers via les mails, sms, WhatsApp, etc.

Conclusion

Le COVID a affecté la capacité de déploiement des Administrations Publiques, malgré ce qui est fait, beaucoup reste à faire.

Intervenant 2 :

Monsieur **Jean Paul NANGA AYISSI**, responsable au MINPOSTEL, sur « **l'amélioration de l'offre en infrastructures numériques au Cameroun** »

Contexte et justification : définition et typologie de l'infrastructure numérique :

L'infrastructure numérique désigne les espaces de communication électronique et les voies d'accès, les conduits, les chemins de câble, ainsi que les câbles et les composants connexes tels que les prises, les équipements d'interconnexion.

Il existe plusieurs typologies d'infrastructure numérique :

La typologie selon la technologie utilisée (fixes ou filaires ; mobiles ; data center, les points d'échanges internet) ; la typologie selon la nature de l'infrastructure (hard ou soft) ; et la typologie selon le niveau du réseau d'utilisation (internationale, nationale, régionale, départementale, communale).

Etat des lieux de l'amélioration de l'infrastructure numérique et son évolution :

Au niveau international, le Cameroun a amélioré son infrastructure avec l'installation de la fibre optique en pleine terre (liaison Cameroun Tchad) en mer (câble sous-marin qui relie le Cameroun au Brésil ; SAT 3 qui relie le Cameroun à d'autres pays africains ; NSSCS qui relie le Cameroun au Nigéria ; SAVE relie le Cameroun à l'Afrique du sud ; la câble ACE qui n'est pas encore actif).

Au niveau national, le backbone est riche (débit 1700 gigabit par secondes) dernières technologies dans le routage, deux bandes passantes, 87 stations pour relier le pays en fibre optique.

Les défis à relever :

Plusieurs défis sont à relever pour mettre les infrastructures numériques au service des Administrations Publiques et des usagers. Il s'agit d'assurer l'interconnexion avec les pays voisins, de mettre en place un plan de développement des infrastructures ; de réglementer l'accès aux infrastructures numériques ; de résoudre le problème de monopole de CAMTEL sur l'infrastructure du numérique et d'accompagner des jeunes entrepreneurs du numérique.

Les obstacles à l'amélioration de l'infrastructure numérique :

Le problème le plus récurrent vient d'un manque de coordination et de collaboration entre le MINPOSTEL et les autres départements ministériels, notamment en ce qui concerne l'installation de la fibre optique ce qui engendre des coupures des câbles.

On peut également ajouter l'obsolescence des câbles, et la multiplication non contrôlée des data center dans les différents services.

Les pistes de solution à retenir :

Il est possible de retenir le projet d'interconnexion des administrations sur un seul réseau pour une meilleure circulation de l'information.

Intervenant 3 :

Monsieur **KOUONGA FOKAM Clément Russel**, Responsable ANTIC sur « **la sécurité informatique et la cybercriminalité** ».

Etat des lieux de la digitalisation au sein de l'administration Camerounaise :

La digitalisation de l'Administration Publique est un levier majeur de l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035. Comme action concrète, Il faut noter :

- La connexion des Administrations Publiques à la fibre optique ;
- La mise en place de deux points d'échanges internet ;
- La construction des data center ;
- L'accroissement du nombre de personnel IT ;
- La création d'applications pour la dématérialisation de procédures et la facilitation, la fourniture de certains services public aux usagers ;
- L'acquisition des ordinateurs (augmentation du ratio nombre d'ordinateurs par agent public).

Manifestations de la cybercriminalité au Cameroun :

Plusieurs manifestations de la cybercriminalité ont été recensées :

- Les attaques cybernétiques des sites web appartenant aux Administrations Publiques ;
- La prolifération au sein des Administrations Publiques de logiciels piratés ;
- Les systèmes informatiques de plusieurs administrations bloqués suite à des attaques de type Ransomware,
- La fuite d'informations confidentielles ;
- L'accroissement de faux comptes attribués aux hauts responsables de la république sur les réseaux sociaux utilisés pour perpétrer des arnaques.

Mesures prises pour endiguer le phénomène :

L'Etat s'est doté d'un cadre légal pour lutter contre ces menaces, matérialisé par la loi n°2010/012 du 21 Décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité. Il s'est également doté d'un cadre institutionnel dans lequel on retrouve le MINPOSTEL, l'ANTIC, les forces de sécurité, et les opérateurs de réseaux de télécommunication.

Les mesures prises sont :

- La sensibilisation des populations sur les dangers de l'utilisation non éclairée des systèmes ;
- La collaboration avec les forces de sécurité, les opérateurs de réseaux de communication, INTERPOL ;
- La sécurisation de plusieurs applications gouvernementales.

Perspectives et recommandations :

En guise de perspective, il est légitime de suggérer :

- L'adoption d'une loi spécifique pour la protection des données à caractère personnel ; la modification de la loi relative à la cybercriminalité pour mieux qualifier les infractions ;
- L'accroissement de la répression des infractions ;
- L'ajout d'un poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information dans les organigrammes des administrations ;
- L'accroissement des budgets consacrés à l'informatique et à la sécurité des systèmes d'information ;
- L'accélération du processus de migration de l'internet vers le protocole IPV6 ;
- Le recours à l'expertise locale pour la création du contenu informatique ;
- L'hébergement local des applications gouvernementales ;
- Le renforcement des capacités des agents publics en matière de cyber sécurité.

Intervenant 4 :

Professeure **MACHIKOU Nadine**, Vice-recteur de l'Université de Yaoundé II sur « **les enjeux de la refondation du service public** ».

L'œuvre dystopique de **Georges Orwell**, 1984 traduisait une rationalité dans le gouvernement des sociétés. Lorsqu'on parle de l'enjeu en réalité, il s'agit de ce qu'on perd et de ce qu'on va gagner. Pour le service public, l'enjeu renvoie à ce que le service public (l'Etat) risque.

La refondation peut être envisagée de plusieurs manières : Le fait de fonder à nouveau ; revenir à ce que le service public a de fondationnel ; refonder c'est non seulement fonder à nouveau mais fonder à partir de quelque chose (revenir à l'esprit du service public) au cœur du service public. Il y'a également l'articulation entre la cité (l'espace public) et la République. La cohésion sociale, territoriale, spatiale tient à la nature du service public.

Un Ordre bijectif :

Le service public réconcilie trois dimensions de ce qu'est la vie de la cité : le politique, la politique et les politiques. Ce qu'il y'a de fondamental est de déterminer en quoi le numérique permet de remettre de l'ordre dans le service public. Cela équivaut à penser la relation entre le service public refondé et le numérique. Comment ceux qui gouvernent sont au service d'une certaine idée de l'Etat ? Cela se traduit par la capacité de l'Administration d'être à l'écoute des usagers.

Ordre de possibilité :

La question essentielle ici est comment reconnecter l'ensemble du territoire ? Cela tient à la manière dont on organise le travail dans le service public. Un être et un avoir ; Être : Nécessité de doter l'agent de la compétence pour utiliser le matériel à sa disposition et répondre aux attentes de la population ; Puis Avoir.

Micro trottoir et réaction du MINFOPRA :

Le Micro-trottoir a permis de découvrir ce que les usagers pensent de l'action du MINFOPRA. L'action de dématérialisation des procédures et de gestion des carrières a été globalement appréciée bien que certains ont noté le besoin d'accélérer la décentralisation de ces processus en ce qui concerne notamment la gestion des actes de carrière.

Deux catégories d'intervenants ont réagi sur ce sujet, celle qui n'est pas totalement informée de l'action du MINFOPRA et celle qui l'est. Allusion a été faite au pointage systématique des dossiers incomplets des agents résidant dans les coins reculés ; l'envoi des pièces manquantes par mail et l'envoi des documents physiques dans la délégation régionale la plus proche. Le système d'envoi de message par sms a également été pris en compte.

Questions/ Réponses

Question de Monsieur **Alain BELIBI** est ce que la crise des enseignants est derrière nous ?

Oui cette crise est en cours de résolution conformément aux hautes directives du Chef de l'Etat. Plusieurs solutions ont été engagées au niveau des départements ministériels chargés de l'enseignement. Nous avons traité 15 000 dossiers sur les 18 000 reçus des autres départements ministériels. Un chronogramme précis de paiement des arriérés des enseignants est mis en place. Le délai relatif à l'intégration des promus de l'ENS qui était de 30 mois a été réduit en supprimant les intermédiaires. Cela est rendu possible par la numérisation des dossiers.

Maître **NYA KETCHA Paul**, huissier de justice : quelles dispositions sont prises par le MINFOPRA pour garantir la fiabilité des concours en ligne ? Comment s'opérationnalise la professionnalisation des enseignements ?

Monsieur Charlie EKANGA, responsable à la Communauté Urbaine de Douala :

Le problème rencontré par le MINPOSTEL ne vient-il pas d'un problème de maturation des projets ?

Réponse Monsieur **le SG MINFOPRA** : le MINFOPRA accorde une place importante à la communication. Les centres de promotions ont été considérés comme des centres pouvant permettre de passer les épreuves orales en ligne.

Réponse du **Pr. MACHIKOU Nadine** : Bien qu'en théorie des sciences économiques, il existe un taux incompressible de chômage, l'université ne doit pas se dédouaner de toute responsabilité. La professionnalisation des enseignements est au cœur de la politique universitaire.

Réponse de Monsieur **Jean Paul NANGA AYISSI** : le problème ne vient pas de là parce que le financement des projets par les bailleurs de fonds tient compte de la maturation des projets. Le problème vient plutôt de l'exécution sur le terrain notamment les mentalités qui doivent évoluer et s'arrimer aux nouveaux standards en matière d'infrastructures numériques.

La conférence s'est achevée avec un mot du SG MINFOPRA, félicitant toutes les parties prenantes à l'émergence d'une Administration Publique digitalisée. Il a remercié l'ensemble des panélistes et les participants présents lors de la conférence.

- JOURNÉE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Le vendredi 24 juin, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) accompagné de personnels de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), a occupé la scène de la salle de conférence du PAPOSY pour intervenir sur le thème : **« gouvernance dans le monde du travail : Amélioration des procédures et de la qualité du service aux usagers. »**

Intervenants :

- Monsieur **Grégoire OWONA**, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Monsieur **BAGOURA SOUAIBOU**, Directeur Technique à la CNPS.

Résumé des communications :

Intervenant 1 :

Monsieur **Grégoire OWONA**, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Les préoccupations du MINTSS :

Le MINTSS est préoccupé par les pesanteurs qui minent le travail, il s'agit des lenteurs administratives et la corruption.

- Concernant les lenteurs administratives :

Le MINTSS travaille pour la réduction des délais. Par exemple, le délai de délivrance de l'autorisation nécessaire pour que les médecins s'installent en clientèle privée est passé de 5 ans à 8 semaines. Les médailles d'honneurs du travail délai ramenés à 6 semaines. Cela implique également les réponses aux correspondances adressées au MINTSS dans des délais brefs. Il est possible de noter également la réduction du délai d'un mois pour la création d'un syndicat au lieu de plusieurs années.

- La corruption :

Le MINTSS punit les tentatives de corruption.

Depuis que ces actions sont menées, les services se sont améliorés et les plaintes ont diminué.

Intervenant 2 :

Monsieur **BAGOURA SOUAIBOU**, Directeur Technique à la CNPS sur **« la consultation du compte individuel assuré »**

La CNPS a mis en place plusieurs e-service en ligne notamment la consultation en ligne du compte individuel de l'assuré. C'est un outil de lutte contre la fraude sociale qui permet au travailleur d'avoir accès à des informations à distance. Le service s'appuie sur trois structurations :

- Permettre au travailleur de savoir s'il a été effectivement immatriculé par son employeur : la première étape consiste à vérifier qu'on est bien immatriculé (www.cnps.cm/serviceenligne/verifiervotreimmatriculation);
- Permettre au travailleur non immatriculé de créer un compte sur le site web de la CNPS (www.cnps.cm/serviceenligne/espaceassuré/compteindividuel/créersoncompte);
- Permettre de consulter les informations disponibles au niveau de la base de données de la CNPS.

Micro-trottoir et réaction du MINTSS :

Les différents avis ont fait état de ce que le MINTSS n'a pas suffisamment de marge de manœuvre lorsqu'il négocie avec les syndicats. Les inspecteurs du travail ne sont pas suffisamment payés lorsqu'ils vont sur le terrain ce qui engendre la corruption.

Réponse du Ministre : le gouvernement ne considère pas les syndicats comme des opposants. Le MINTSS ne souffre pas d'un manque de considération et son action n'est pas limitée par un manque de moyens.

Questions et Réponses :

Monsieur **ESSAMA Daniel**, Responsable politique :

Pourquoi maintenir la CNPS comme le bras séculier en charge de la sécurité sociale alors qu'elle n'assure pas les services essentiels de sécurité sociale ?

Pourquoi le MINTSS et le MINEFOP ne parviennent pas à réduire le taux de chômage ?

Réponse : il faut d'abord comprendre que l'objectif de la CNPS est de gérer les pensions des personnes qui travaillent dans le secteur privé. La CNPS remplit donc parfaitement ses missions. Le chômage est un fléau mondial.

Monsieur **TOBI NDI**, responsable syndical : ne trouvez-vous pas incompréhensible la décision du payeur général de ne pas reverser à la CNPS le montant demandé par l'employeur via un ordre de virement se répercutant sur le travailleur ?

Réponse : Il y'a deux principes qu'il ne faut pas oublier. Le système est contributif et l'employeur est débiteur vis-à-vis de la CNPS. C'est à l'employeur de se libérer du versement. Il revient à l'employeur de s'assurer que l'ordre a été exécuté.

En guise de mot de clôture le ministre a rappelé que huit heures au travail doivent équivaloir à huit heures de travail. Il a insisté sur la promotion du dialogue social pour une collaboration entre les administrations et les usagers.

- JOURNÉE DU SAMEDI 25 JUIN 2022

Le 25 juin, deux conférences étaient au programme : celle de l'entreprise SOFT2LIGHT TECH sur le thème « **Dématérialisation de l'administration et disparition totale du papier** » et celle de l'entreprise HOHEPUNKTE sur le thème « **Découverte des solutions intelligentes de HOHEPUNKTE pour un service public moderne** ». En raison de contraintes techniques la conférence de HOHEPUNKTE n'a pas pu se tenir et seul SOFT2LIGHT TECH a pu faire une présentation.

Conférence de SOFT2LIGHT TECH :

Intervenants :

Monsieur **Joseph ONDOA MESSI**, Project Manager

Madame **Marie Célestine OTOU**- chargée de Relations Publiques

La conférence a consisté en une interview des intervenants par le modérateur **Jean Jacques ZE** à la suite d'une vidéo d'une vingtaine de minutes résumant le parcours de l'entreprise SOFT2LIGHT TECH. Cette société fournit des outils numériques aux Administrations Publiques et privées. En fait, elle a pour objectif de :

- Fournir les outils ;
- Outiller les organisations, revoir les textes et procédures, renforcer les capacités, changer les mentalités).

Le processus pouvant conduire à la dématérialisation du papier ne semble pas aisé comment y arriver ?

Il faut que les mentalités évoluent. Face aux tracasseries administratives et aux fraudes, SOFT2LIGHT TECH propose des solutions innovantes notamment la création d'une base de données numérique unique où l'ensemble des actes et documents dont un usager a besoin (acte de naissance, de mariage de décès, CNI, passeport, permis de conduire) sont consignés et mis à la disposition des administrations.

Peut-on réussir le pari de la dématérialisation ?

La dématérialisation est inévitable. L'enjeu est de s'y arrimer à temps. Le papier est sujet à trop d'avaries qui rendent sa conservation difficile.

Le vrai retard en matière de dématérialisation ne se situe pas dans la formation où le papier est encore beaucoup utilisé ?

Non le problème ne vient pas du papier. Informatiser implique de faire en sorte qu'il y ait unité de l'information. La solution que propose SOFT2LIGHT TECH permet que toutes les informations relatives à un individu soient centralisées dans une base de données protégées.

Questions et Réponses :

Un agriculteur :

Comment faites-vous pour rencontrer les hauts responsables de l'Etat ?

Réponse : Je n'ai jamais rencontré de hauts responsables directement j'ai toujours été introduits par ses collaborateurs.

Monsieur Chancelin WABO, journaliste :

Est-ce que ce n'est pas excessif de parler de la disparition totale du papier ?

Réponse : c'est une question de mentalité. Il faut simplement suivre le courant.

Compte tenu de la fracture numérique est ce que ce n'est pas un peu précipité ?

Réponse : le Cameroun est le seul pays qui a la fibre optique dans toutes les régions. L'infrastructure nécessaire pour une dématérialisation complète est disponible mais,

c'est l'acceptation de la numérisation qui pose problème, surtout au sein de l'administration publique.

Monsieur **Jean jacques Ze** : Passer à une complète dématérialisation ne risque-t-il pas de générer des risques pour la confidentialité des données ?

Le tout numérique permet de supprimer l'intermédiaire dans la transmission des dossiers et donc de garantir leur confidentialité.

Madame **CAVAYE Natacha**, Assistante de direction CAMTEL :

Les logiciels que SOFTLIGHT TECH propose sont-ils suffisamment de sécurisés ?

Réponse : les données sont protégées par un mot de passe. Il appartient à chaque administration de choisir des mots de passe suffisamment complexes. La sécurité c'est d'abord l'Homme.

- JOURNÉE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le 27 juin 2022, deux conférences se sont succédées, celle de l'entreprise Cameroon Télécommunications (CAMTEL) et celle de la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

Première conférence de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) sur le thème principal du SAGO.

Intervenants :

- Monsieur **TCHAMGA Marcelin**, Directeur commercial et marketing,
- Monsieur **EDIMO Stéphane**, Chef du département marketing et communication.

Résumé de la communication :

Présentation de CAMTEL

CAMTEL est le bras séculier de l'Etat en matière de télécommunications. Créé en 1998, il dispose d'une infrastructure à fibre optique (plus 10000 km) depuis 2005. L'ambition de CAMTEL est de devenir le hub numérique d'Afrique Centrale et faire du Cameroun une des cinq supers puissances numériques en Afrique Centrale. Pour être à la hauteur de ses ambitions, CAMTEL répond à trois enjeux majeurs : Le *Broadband*; l'expérience client et le *Wholesale* international (marché de gros à l'international le long de la côte atlantique africaine).

Problématique de CAMTEL :

CAMTEL s'est toujours positionné comme étant un fournisseur d'accès mais, souhaite désormais être également un fournisseur de contenus.

Qu'est que cela implique ?

Cela implique une réorientation stratégique en deux axes stratégiques : *Customer centricity* qui signifie le client avant la technologie et *change management* qui signifie tout simplifier. C'est cette réorientation stratégique qui a conduit à la nouvelle marque Blue.

C'est quoi Blue ?

Blue est une nouvelle marque qui a pour objectif de porter les ambitions de CAMTEL dans le marché de détail. Sa vision se décline en trois points : digital, smart, et simple, c'est à dire vivre connecté de façon simple. C'est une vision qui tourne autour de quatre lieux ou espaces : la Maison, la ville, le bureau et la poche. Nous insistons sur deux lieux, Smart office (améliorer la vie gouvernementale) et smart city (améliorer la ville).

Smart office ?

C'est une solution d'interconnexion des administrations et de stockage des données. Pour les besoins de célérité dans le transfert des informations au sein des administrations, CAMTEL propose d'interconnecter toutes les administrations au niveau central et décentralisé. Pour les besoins de stockage des données, CAMTEL apporte des solutions de stockage des données dans une base de données sécurisée. En matière de santé publique, le problème est celui de la disponibilité d'un fichier de santé de l'individu.

Smart City ?

C'est une solution de digitalisation de la ville. Elle consiste en plusieurs éléments notamment la vidéosurveillance pour laquelle CAMTEL travaille avec la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN), Le wifi public (collaboration avec les Administrations Publiques, et L'archivage public (collaboration avec les administrations).

La digitalisation commence par CAMTEL et elle implique une simplification organisationnelle. Pour y arriver l'entreprise dispose de trois pôles principaux : le mobile, le fixe et le transport. La marque va exploiter les licences obtenues du gouvernement. Les filiales mobiles et fixes ce sera Blue et en matière de transport ce sera CAMTEL. L'objectif étant de faire la distinction entre Blue et CAMTEL.

Echanges avec le modérateur

Qu'est ce qui est déjà fait pour la Modernisation de l'Administration Publique ?

CAMTEL a renforcé l'infrastructure numérique (fibre optique). Interconnexion des administrations. Une nouvelle stratégie centrée sur le client.

CAMTEL est-il satisfait de la couverture nationale de CAMTEL ?

Non, le déploiement est une action continue, on ne peut pas à l'heure actuelle estimer qu'on est satisfait. CAMTEL est présent dans les chefs-lieux de toutes les régions. On essaye de pallier aux insuffisances de couverture CAMTEL nous proposons également des solutions alternatives via les satellites (VSAT).

Les services CAMTEL sont-ils toujours disponibles ?

Souvent les travaux engagés par les tiers créent des ruptures de service chez CAMTEL. Une sensibilisation doit se faire.

La Modernisation de l'Administration Publique Camerounaise peut-on le faire ?

Nous y sommes déjà. CAMTEL va permettre aux administrations de faciliter l'accès à leurs services.

Questions et Réponses :

Madame **Elsa AMH** consulting group : compte tenu des failles encore visibles dans la gestion client de CAMTEL y a-t-il des outils qui sont mis en avant pour entretenir un lien étroit avec la clientèle ?

Réponse : L'un des défis de CAMTEL est justement l'expérience client pour y arriver CAMTEL entreprend de digitaliser un certain nombre de services notamment agence digitale, digitalisation des paiements de service.

Un journaliste : CAMTEL a-t-elle prévu des dispositifs pour communiquer avec les médias privés ?

Qu'en est-il du sabotage de la fibre optique lors de la CAN 2021 qui a privé une partie de la ville de Yaoundé de la connectivité internet ?

Réponse : CAMTEL est dans une démarche de partenariat sur le long terme avec les médias y compris les médias privés. Il est possible de collaborer dans le cadre d'un échange de services.

Les enquêtes sont en cours concernant les sabotages.

Deuxième conférence de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) sur le thème « La SIC et la production de logement au Cameroun : bilan et perspectives »

Intervenant : Monsieur **Faustin Clovis NOUNDJEU**, Directeur Général Adjoint.

Modérateur : Monsieur **Alain BELIBI**

Résumé de la communication :

Définition des termes :

Habitat : le cadre et les conditions de vie d'une population en général, le mode de groupement des établissements humains en particulier.

Logement social : le logement accessible dont le loyer est fixé en fonction de la capacité de payer des ménages.

Logement décent : Le logement bâti dans un environnement loti et sûr au plan des droits d'occupation, d'accès facile, disposant des services de base individuellement et collectivement qui rendent cet habitat fonctionnel et vivable en termes de santé environnementale.

Logement abordable : le prix de location inférieur au prix du marché

Autopromotion de l'Habitat : Le candidat à l'accession au logement organise lui-même la construction de son habitat mais ne prend pas directement part à l'exécution des travaux.

Auto construction : le candidat à l'accession au logement participe directement à l'essentiel de la construction de son logement.

Promoteur immobilier : Une personne physique ou morale qui réalise ou fait réaliser des opérations de lotissement, d'aménagement, de construction ou de rénovation d'immeubles en vue de la vente ou de la location aux particuliers. La SIC est un promoteur immobilier.

Bilan de la SIC :

La SIC est une Société Anonyme d'économie mixte, disposant de l'autonomie financière. Créée en 1952, ayant un capital de 75 milliards. Parmi ses actionnaires, on retrouve l'Etat du Cameroun, les Collectivités Territoriales Décentralisées, et les sociétés à capitaux publics Régie par l'acte uniforme OHADA. La SIC a pour mission de : procéder à l'étude et à la réalisation de tous projets et de toutes opérations se rapportant à l'habitat social ; Réaliser la politique gouvernementale en matière d'habitat soit pour son compte ou pour les tiers ; et réaliser toute opération mobilière, immobilière, commerciale et financière se rapportant à l'habitat.

La Production de logement au Cameroun s'est faite sur trois grandes périodes.

- 1952-1976 Naissance du logement administratif : 3000 logements créés ;
- 1977-1996 Période des 30 glorieuses : réduction drastique par l'Etat des investissements et subventions dans le secteur de l'habitat. Création du MINUH, de la MAETUR et du Crédit foncier 8000 logement créés Bonamoussadi, Makepe, Biyem-ASSI ;
- 1996 à nos jours : Renaissance : l'Etat aide de nouveau la SIC à produire des logements programmes gouvernementaux de production en cours (10000 logement Olembé 1675 en cours de réalisation, Projet sino-Camerounais 1600 logements ; résidence de Mfandena, de Nkolondom, de djoungolo, d'Etetak etc.

Les difficultés rencontrées :

LA SIC rencontre de nombreuses difficultés pour remplir ses missions notamment des problèmes juridiques (textes épars et incomplets), des problèmes fonciers (complexité des procédures foncières et domaniales qui rend difficile l'acquisition de terres essentielles pour la construction de nouveaux logements, problèmes financiers (mécanisme de financement n'est pas adapté), des problèmes fiscaux (absence de mesures fiscales pour accompagner la construction de logements sociaux) et des problèmes techniques (procédés de construction non adaptés).

Les perspectives : Vision de la SIC pour la production en masse de logement :

La SIC fait face à un déficit de logement de 2 millions. Ce déficit croit de 100000 chaque année. Pour stopper l'hémorragie, la vision 2035 demande de produire massivement et régulièrement avec des matériaux adaptés. A cet effet, la SIC a élaboré plusieurs politiques :

- Politique de production de la vision : recours aux nouvelles technologies de production ; utilisation des matériaux innovants et durables ; rénovation des anciennes cités ; implémentation de 4 usines de production (Yaoundé, Douala, Garoua et Bafoussam) ;
- Politique de système d'information : système d'information à la pointe de la technologie ;
- Politique des ressources humaines et logistique : renforcement des effectifs ;
- Politique des ressources financières : augmentation des capitaux propres, réduction des charges de la société ; diversification des sources de financement ; mise en place de mécanisme de financement adaptés au logement social ;

- Politique de gestion immobilière : reconstituer le patrimoine foncier et le sécuriser ; renforcer l'entretien dans les cités ; instaurer une gestion participative incluant les locataires ;
- Politique d'entretien de maintenance et d'assainissement : renforcer les capacités des maintenanciers ; rénover et restructurer les anciennes cités ;
- Le partenariat : diaspora et institutions internationales ; la société INFRACONS group pour la construction de la cité de Nlongkak.

Facteur clé de succès :

Les facteurs de succès sont : La constitution de réserves foncières ; l'allègement de la fiscalité ; la révision des procédures judiciaires ; l'assainissement du climat des affaires ; l'amélioration du cadre juridique et institutionnel (adoption d'un code de l'habitat) ; la promotion des techniques alternatives de construction exemple : le projet Pizzarotti (10000 logements) et le projet terre-ciment (2000 logements).

La communication s'est terminée sur une présentation des différents projets en cours.

Micro-trottoir et réaction :

La SIC n'a pas su anticiper la crise de logement au Cameroun. La SIC aurait pu développer d'avantage les camps SIC. Les Etats devraient construire des Camps SIC dans les dix régions. La SIC fait du bon travail.

Le Cameroun était l'un des précurseurs des villes nouvelles en Afrique. La production de logements est une chaîne. Le premier maillon est le foncier. Sans foncier, il n'est pas possible de produire des logements. Les financements aussi doivent être disponibles.

La SIC est-elle totalement impuissante face au déficit de 2 millions de logements évoqué ?

Ce gap est énorme pour la SIC Seule. C'est une politique globale qu'il faut mettre en place. Il faut trouver des financements.

Questions et Réponses :

Monsieur **EYONO Didier**, fonctionnaire au MINAS :

On déplore l'occupation des logements sociaux destinés aux travailleurs modestes par des hauts responsables et leurs familles, qu'est ce qui explique cette situation ? Qu'est-ce qui est fait de personnel de la SIC qui escroquent les honnêtes travailleurs ?

A quand la remise des clés à Yaoundé pour les logements d'Olembé ?

Réponse : A l'origine on construisait les logements sociaux pour les travailleurs ayant un salaire. Il est difficile de satisfaire les offres par rapport à la demande. A la SIC, il y a certes de brebis galeuses, il faut faire attention. La remise des clés ne dépend pas de la SIC.

Madame **Mani Jessica**, représentante d'un mouvement associatif de la Diaspora.

Quand aurons-nous une réponse concernant la demande de partenariat que nous avons déposée à la SIC par notre institution ?

La SIC serait-elle intéressée par un partenariat en BOD ?

La diaspora peut-elle bénéficier des logements haut-standing ?

Réponse : La SIC collabore avec tout le monde. Nous sommes ravis de travailler avec la diaspora

Monsieur **Gervais Freddy MEBANGA**, journaliste :

La SIC connaît-elle l'existence de l'entreprise MIPROMALO ?

Quel est le contenu du code de résidence ?

Réponse : MIPROMALO est une entreprise sœur. Nous les connaissons bien.

Le code de résidence définit les responsabilités et les droits de toutes les parties prenantes.

Monsieur **MBOCK Daniel** :

Pourquoi la SIC continue à entretenir la sous-location pour ses loyers ?

Réponse : La SIC lutte contre la sous-location. Toute une commission a été créée pour inspecter les cités, identifier ceux qui pratiquent la sous-location et régulariser la situation, dans toutes les délégations régionales : Centre, Sud-Est et Grand Nord. La sous-location est interdite par la SIC. Il faut les régulariser faute de quoi des poursuites judiciaires sont engagés

Monsieur **NTCHAMBOU Georges** :

Concernant le délabrement observé sur les logements de la SIC, la SIC a-t-elle prévu un syndicat de copropriété qui est prévu par la loi ?

Réponse : le délabrement est un souci pour la SIC. Les coûts en matière de rénovation sont estimés à 6 milliards FCFA. Le contrôleur de gestion des recettes annuelles déclare que les recettes font moins de 3 milliards de FCFA. Si rien n'est fait les immeubles seront irrécupérables. Le syndicat de copropriété est en train de se mettre en place.

Monsieur **KWANG MUSANG Tobias**, agriculteur :

Compte tenu du fait que la plupart des constructions et des projets de la SIC concernent les zones urbaines, que fait la SIC pour les personnes vivant en zone rurale qui ont aussi le droit de vivre dans des logements décentes ?

Réponse : il y a des programmes qui interviennent dans les zones Rurales. Les zones rurales ne sont pas laissées à l'abandon.

- JOURNÉE DU MARDI 28 JUIN 2022

Trois conférences étaient prévues et impliquaient, le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) sur le thème « **Les marchés publics, instruments stratégiques de réalisation des objectifs de la SND30** », le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) sur le thème : « **gestion prévisionnelle des effectifs : leviers de performance de l'Administration Publique.** » , et la Cameroon Radio Television

(CRTV) à l'occasion de la première édition du Forum d'Echange CRTV et Administration Publique (FECAP) sur le thème « **Entre information et communication l'apport de l'audiovisuel de service public dans la promotion de l'image des Administrations Publiques** ».

Première conférence du MINMAP sur le thème « Les marchés publics, instruments stratégiques de réalisation des objectifs de la SND30 »

Intervenants :

- Monsieur **PALDOU Christophe**, Directeur Général des Marchés et des Infrastructures ;
- Madame **NDONGO Yvette Marlyse**, Directeur des Marchés et des Services de Prestations Intellectuelles ;
- Monsieur **EFO'O Georges Gaston**, Chef de la cellule de suivi ;
- Monsieur **MBO Fabien**, Chargé d'étude.

Résumé des communications :

Intervenant 1 :

Monsieur **PALDOU Christophe**, Directeur Général des Marchés et des Infrastructures sur « **la contribution des marchés publics à la réalisation des objectifs de la SND30.** »

Introduction

Les Marchés publics désignent l'ensemble des moyens par lequel l'Etat et ses démembrements acquièrent des services et des fournitures. Au-delà de cette définition, il y a des Objectifs de Développement Durable qui sont poursuivis. La finalité des marchés publics est de concourir au bien-être des populations.

Rappel des objectifs de la SND30 assignés aux marchés publics :

L'une des orientations de la SND30 est de faire du Cameroun, un Etat stratège, pragmatique ce qui revient à porter à 60% la part de la commande publique en bien et services produits localement. Pour y arriver il est essentiel de promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux. En s'appuyant sur les quatre piliers de la SND30, plusieurs objectifs sont assignés au secteur des marchés publics :

- La transformation structurelle de l'économie nationale par : La priorité à la dynamisation du secteur privé, l'incitation au développement des entreprises ;
- Le développement du capital humain par : la disposition d'une main d'œuvre suffisante et de qualité ;
- La promotion de l'emploi et insertion à travers les Projets à Haute Intensité de Main d'œuvre HIMO, la migration de l'informel vers le formel, la création et préservation des emplois décents dans les grandes entreprises (camerouniser l'expertise) et la mise en adéquation des formations emplois ;
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat à travers l'encadrement de la durée de traitement des dossiers, l'approfondissement de la dématérialisation des procédures et la gouvernance économique et financière utilisation des produits locaux dans la commande publique.

La prise en compte de ces objectifs dans le cadre normatif actuel des marchés actuels ;

Le Code des marchés publics a pris en compte ces objectifs. En ce qui concerne l'emploi et Développement Durable l'article 55 (2) précise que les études doivent tenir compte de l'approche handicap et de la promotion de l'emploi ; l'article 57 insiste sur l'intégration des considérations sociales et environnementales dans l'exécution de la commande publique ;

Pour le développement des PME nationales le code a prévu des facilités accordées aux PME, (art 55) ; l'élargissement des acteurs pouvant prétendre à réaliser des marchés publics (art 106) préférence nationale (article 108) ; le marché de gré à gré.

Le Code a également prévu des dispositions relatives à l'amélioration des services de l'Etat, notamment l'article 122 qui préconise la dématérialisation des procédures qui a permis la création de la plateforme Cameroon Online E-Procurement System (COLEPS).

Facteurs de succès :

Les facteurs de succès sont de plusieurs ordres, il s'agit concrètement :

- L'information et la sensibilisation des acteurs ;
- L'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de la SND30 ;
- La promotion de l'emploi à travers les marchés publics ;
- La synergie entre les différents acteurs ;
- L'appropriation des objectifs de la SND30 par les maitres d'ouvrage.

Micro-trottoir et réactions :

Les personnes interrogées ont relevé certains dysfonctionnements notamment que les marchés publics sont souvent mal réalisés, et que les responsables en charge de passation de marchés sont propriétaires des entreprises qui passent les marchés. Elles ont également invité les maitres d'ouvrage à bien réaliser leur travail.

Réactions :

Madame **NDONGO**. L'interpellation est à l'endroit de tous les acteurs. Il y va également de la responsabilité des maitres d'ouvrages.

Monsieur **EFO'O Georges Gaston**, Chef de la Cellule de Suivi, le deuxième intervenant pose un problème d'étude préalable. Le troisième intervenant pose un problème de conflit d'intérêts ce qui est fortement interdit par le Code. Il faudrait dénoncer ces comportements à l'autorité des marchés publics.

Qu'est ce qui explique les difficultés de mise en application du Code des marchés publics constatées au quotidien par les camerounais ?

Les populations se concentrent plus sur ce qui ne va pas que sur ce qui fonctionne. Il y a des marchés qui sont bien réalisés conformément aux textes en vigueur. Il peut arriver que des défaillances apparaissent mais elles ne définissent pas l'ensemble du secteur des marchés publics. Des sanctions sont d'ailleurs prévues pour tous les auteurs de ces marchés mal exécutés. Les citoyens doivent également participer au contrôle des ouvrages réalisés par les travaux publics.

On est passé de 334 entreprises sanctionnées par le MINMAP à 369 entreprises sanctionnées en 2021, cette augmentation révèle-t-elle une performance du MINMAP ou son incapacité à résorber le problème ?

Réponse : En réalité, c'est les deux. Il est important de prendre des sanctions à l'encontre des prestataires malveillants ou défaillants mais, il faut également se remettre en question pour savoir comment éviter que ces situations surviennent.

Question et Réponses :

Madame **MANI Jessica**, Club de la diaspora :

quelle est la place de la diaspora parmi les acteurs qui peuvent soumissionner à la commande publique ?

Comment les membres de la diaspora peuvent-ils accéder aux appels d'offre du MINMAP ?

Réponse : Monsieur **PALDOU**, Le MINMAP est intéressé par l'apport de la diaspora car elle a l'expertise et les moyens nécessaires pour soumissionner. Il leur faut s'approprier toutes les règles.

Madame **NDONGO**, La diaspora doit se faire connaître.

Monsieur **KWANG MUSANG Tobias**, agriculteur :

Combien de coopératives ont gagné des marchés publics ?

Réponse : je ne peux pas donner de chiffres pour le moment mais, ce que je peux dire, c'est que le Code permet aux coopératives de soumissionner aux marchés publics. Il appartient aux maitres d'ouvrage de donner la possibilité aux coopératives de pouvoir gagner des marchés.

Monsieur **NGANTCHOU Jean Paul**, opérateur économique :

Le financement basé sur la performance n'est-il pas un handicap pour les opérateurs économiques qui n'ont pas de fonds propres et qui n'ont pas la possibilité d'emprunter ?

Quelles sont les sources d'information des marchés publics accessibles aux petites entreprises ?

Réponse : il ne faut pas faire une confusion entre le financement basé sur la performance et le financement des PME afin de leur permettre de soumissionner. Des mécanismes étatiques dans ce sens existent, notamment les banques des PME. De plus le Code a permis des facilités spécifiquement adressées aux PME pour leur permettre de réaliser des marchés publics. En ce qui concerne les sources d'information, il suffit d'aller sur les sites internet du ministère des Marchés Publics et de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Il est également possible de se rendre dans les délégations départementales et même dans les communes pour obtenir des informations sur les marchés publics.

500 milliards d'économie depuis l'implémentation des réformes des marchés publics, tout cela est-il palpable ?

Des études ont été faites pour annoncer ces résultats donc ils sont palpables.

La promotion de la consommation locale semble encore illusoire ?

L'engagement du gouvernement à travers la SND30 a pour but de faire en sorte que la tendance s'inverse et que la consommation locale augmente.

Monsieur **AKAME ETELE**, Enseignant :

Il faut informer les populations dans les zones rurales concernant les ouvrages publics.

Monsieur **NDONGMO Yannick** :

Qu'est ce qui explique les travaux arrêtés en zone rurale qui causent des difficultés aux populations ?

Réponse : les bénéficiaires sont les initiateurs de projets. L'idée est que les bénéficiaires soient à la base de l'élaboration des projets. Au-delà de l'information, le gouvernement vise la participation et l'adhésion des populations à la réalisation des projets.

Les travaux arrêtés constituent la part la moins importante des marchés publics, et justifient pourquoi des entreprises sont sanctionnées. Il y en a plusieurs qui expliquent pourquoi les travaux sont arrêtés. Parfois le problème vient du maître d'ouvrage, de la capacité du soumissionnaire à réaliser le projet, de l'élaboration même du projet ou des difficultés imprévues lors de sa réalisation.

Deuxième conférence du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative sur le thème : « gestion prévisionnelle des effectifs : leviers de performance de l'administration publique. »

Modérateurs : Monsieur **Jean Jacques Ze** / Madame **MEDJANG TABOD Jacqueline**, Inspecteur Général au MINFOPRA.

Intervenants :

- Monsieur **MAINA Anatole**, SG MINFOPRA sur le thème principal ;
- Monsieur **SIMO KEGNE**, MINFI ;
- Monsieur **SOUMBOU ANGOULA Bertrand Pierre**, Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Professeure **MBENDA MOUNGOU Sabine Patricia**, Vice-Recteur de l'Université de Yaoundé II (UYII).

Résumé des communications :

Intervenant 1 :

Monsieur **MAINA Anatole**, SG MINFOPRA sur le thème : **« Gestion Prévisionnelle des Effectifs : leviers de performance de l'Administration Publique. »**

Contexte historique :

Le Contexte en pleine mutation, a impacté le marché du travail. La naissance de l'Administration Publique est marquée par la crise économique de 1987 obligeant l'Etat à prendre des mesures pour la réduction des dépenses de l'Etat. Le Cameroun a connu une évolution croissante des effectifs et tensions de trésorerie jusqu'en 1987. Les crises économiques et les mesures d'atténuation (harmonisation de l'âge de départ à la retraite) ont favorisé l'apparition de la corruption et des lenteurs

administratives. La réforme impose de passer d'une administration de carrière à une administration de poste de travail. L'emploi public se trouve dans le contexte d'un besoin de renouvellement du personnel et un souci de soutenabilité budgétaire.

Aperçu conceptuel, définition des objectifs et des outils d'implémentation de la GPEC :

La GPEC désigne la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, ou encore Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). Il s'agit de la mise en œuvre du plan d'action visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les Ressources Humaines des structures en termes d'effectif et de compétence. Elle est centrée sur l'évolution professionnelle de l'agent et permet de prévoir les besoins en personnel dans une organisation en s'appuyant sur un ensemble d'outils de gestion des RH.

A cet effet, il y a lieu d'optimiser les performances et les orienter vers les enjeux ; Acquérir le personnel compétent pour le bon fonctionnement des services et l'adéquation postes et emplois.

Objectifs :

Les objectifs de la GPEC sont les suivants :

- Réduire les difficultés de recrutement ;
- Faire face à un problème de pyramide d'âge ;
- Résoudre une situation de sureffectif ; d'optimiser les dispositifs de formation ;
- Anticiper l'adaptation des compétences aux emplois ;
- Clarifier les missions et valoriser les compétences individuelles et collectives des agents ;
- Suggérer un cadre d'évolution professionnelle, améliorer la gestion des carrières ;
- Améliorer la qualité des prestations rendues par la professionnalisation des acteurs ; maîtriser les conséquences des changements technologiques et économiques ;
- Accompagner le changement dans l'organisation du travail et de la production.

Ces objectifs peuvent être rassemblés autour de trois notions clés : le poste (missions et activités d'un agent dans une structure donnée) ; le métier (regroupe plusieurs postes) ; et la compétence (un savoir-agir)

Ces concepts reposent sur des outils bien identifiés.

Outils :

Plusieurs outils sont essentiels pour une gestion prévisionnelle des effectifs :

- Un texte organique qui reprend la structuration d'une organisation ;
- Le cadre organique qui convoque les questions liées au profil des personnes appelées à occuper un poste de travail ;
- Le référentiel des métiers ;
- La fiche de poste caractéristiques du poste ;
- La fiche d'évaluation annuelle ;

- Le système d'information des Ressources Humaines qui prévoit les besoins quantitatifs à venir ;
- Le plan de recrutement qui planifie les besoins en RH en fonctions des compétences recherchées ;
- Le référentiel des compétences ;
- Le plan de formation en besoin de renforcement des capacités ; le tableau de bord ; le contrôle des effectifs.

GPEC comme moyen d'action de la performance de l'Administration Publique camerounaise :

La Performance est un résultat chiffré ; Elle exprime le degré d'accomplissement des objectifs fixés. Elle a pour enjeux, son ancrage juridique, ses avancées malgré des difficultés pour lesquelles des propositions de solution sont faites.

Enjeux :

Les enjeux sont de disposer d'un agent public motivé, compétent à chaque poste de travail et qui maîtrise rationnalisée des deniers publics.

Ancrage juridique et institutionnel :

Le 24 avril 2001, la réforme relative à la modernisation de l'Administration Publique Camerounaise avec la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde a introduit le management des Ressources Humaines appuyé sur trois piliers : L'administration des personnels ; le développement de la Ressource Humaine et la Gestion Prévisionnelle des Effectifs.

La Réforme de la gestion du personnel de l'Etat est fondée par deux textes essentiels : Le Décret de Mars 2012 relatif au régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde et l'arrêté de 2008 fixant le cadre organique de suivi de l'opération d'assainissement du fichier solde des personnels de l'Etat.

La GPEC est introduite au Cameroun en 2014 avec la mise en place d'un groupe de travail chargé du suivi et accompagnement des administrations. En 2015 une stratégie est définie pour l'appropriation de la GPEC par les administrations et avec un groupe de suivi en 2016. Ce groupe de suivi avait pour mission d'apprécier le niveau d'appropriation des administrations par des descentes sur le terrain. En 2017, à l'issue des descentes effectuées dans 37 administrations, 32 administrations ont réagi favorablement soit 86,48%. En 2018, le taux est passé à 76,78 %. Mais il faut relever une nette amélioration dans l'utilisation de la GPEC de 2020 à 2021.

Toutefois des difficultés ont pu être constatées notamment des difficultés liées aux déficits managériaux, administratifs et financiers ; l'absence de la culture de la performance ; le non-respect du principe poste ; le détournement du budget affecté à la gestion des Ressources Humaines ; et la politisation de l'administration.

Des propositions ont ainsi été émises en l'occurrence : la systématisation de la formation des cadres métiers en charge de la gestion des RH ; la vulgarisation des outils disponibles ; la mise à disposition des fonds alloués aux systèmes d'information des Ressources Humaines ; la mise en œuvre de la cartographie des postes de travail ;

l'élaboration d'autres outils ; et la planification des recrutements en fonctions des besoins réels.

Les modalités et mécanismes de gestion de la planification des recrutements dans l'Administration Publique Camerounaise dans un contexte de performance :

Les modalités de recrutement dans l'Administration Publique sont diverses, il est possible de citer les concours administratifs (concours directs, concours professionnels, concours de bourse, concours spéciaux).

Mécanismes :

Dans un contexte de performance, le Cameroun a opté pour une planification triennale. Par Souci d'efficacité on est passé d'une **fonction publique de carrière à une fonction publique de poste de travail**. Des postes qui sont adossés sur des cadres organiques bien établis.

La planification se fait en 5 étapes à savoir :

- L'identification, la définition et expression des besoins en personnel au MINFOPRA à la fin de l'année ;
- L'agrégation et la consolidation par le MINFOPRA des besoins exprimés avec élaboration du projet de plan de recrutement ;
- La transmission du fichier consolidé et épuré dans les services du PM pour validation et/ou arbitrage ;
- La validation du plan de recrutement par le PM Accord du gouvernement pour la mise en œuvre du plan de recrutement par une lettre adressée au MINFOPRA ;
- La mise en œuvre par le MINFOPRA du plan de recrutement.

Elle est un facteur de performance car elle se veut rigoureuse, et permet à l'Administration Publique de disposer d'une Ressource Humaine capable de conduire les actions visant les atteintes des objectifs de la SND30.

Intervenant 2 :

Monsieur **SIMO KEGNE**, représentant MINFI sur « **les aspects financiers de la planification des recrutements et de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs** »

Rappel historique :

L'Etat du Cameroun a procédé à 20367 recrutements de personnels par an au cours des 15 dernières années. A l'analyse, un pic de recrutement a été observé en 2012 avec 35455 agents recrutés et un cru en 2008 avec 6142 personnes recrutée. Au total, la Fonction Publique Camerounaise compte près de 305000 agents. 87% des personnels de l'Etat ont moins de 15 ans d'expérience ce qui traduit un rajeunissement du personnel. La croissance annuelle des effectifs est de 5% sur les 15 dernières années tandis que celle de la masse salariale de 6.8% (carrière, accroissement des effectifs, relèvement du niveau des salaires). Il faut noter un recrutement exponentiel depuis 2007.

Construction logique entre plan de recrutement, effectif payé et masse salariale :

Un décalage est observable entre le moment de recrutement et le moment d'entrée dans le fichier solde (de quelques mois à quelques années). Il faut faire le coasting des nouvelles entrées sur la base du barème courant. La soutenabilité se mesure par un paramètre unique (pas plus de 35% de ressources fiscales pour financer le salaire des personnels au sens de la norme communautaire). Le Cameroun dépasse souvent ce taux en considérant la crise pétrolière de 2016 (révision des plans de dépenses), la crise sanitaire en 2020 (chute des recettes fiscales de 16%), la crise de l'Ukraine (difficultés à allouer des dépenses suffisantes aux charges de personnel) et la réduction des départs à la retraite.

Paradoxes entre les recrutements récents et les problèmes que rencontre l'administration :

1^{er} paradoxe : La coexistence entre les importants recrutements et les besoins élevés en personnel : Cela questionne la qualité du recrutement, la présence effective au travail, la gestion disciplinaire, l'assiduité au travail, l'implication des collaborateurs au travail.

2^{ème} paradoxe : la stabilité des salaires et l'accroissement de la masse salariale : Cela questionne les effectifs payés et le pouvoir des salaires ; la gestion équilibrée ; la problématique de la dette salariale ; la consommation de l'enveloppe budgétaire allouée aux salaires à 87%. Il y'a un risque réel de réduction du rythme de recrutement.

Perspectives :

Il est indiqué de faire une réforme qualitative et quantitative des recrutements ; être rigoureux dans la gestion du temps de travail des agents publics ; accroître la fluidité de la mobilité interministérielle ; veiller au respect des exigences de la loi portant régime financière en termes de recrutement ; faire un examen profond des gestions de la Ressource Humaine dans le secteur administratif.

Intervenant 3 :

Monsieur **SOUMBOU ANGOULA Bertrand Pierre**, Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sur le thème « **Formation et développement du capital humain** ».

Introduction :

Le Cameroun souhaite mettre un terme à la pauvreté extrême à l'horizon 2035. Cela fait partie des éléments essentiels de la Vision Stratégique du Chef de l'Etat pour atteindre l'émergence 2035. Cela explique la place importante accordée au capital humain dans la SND30. Le capital humain désigne le stock de capacités humaines économiquement productives (savoir, santé, les compétences, l'esprit d'entreprise etc.). La formation quant à elle renvoie à l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques. Comment la formation contribue au développement du capital humain de manière générale ?

Lien entre formation et développement du stock des capacités humaines économiquement productives :

La formation est le socle du développement humain. Elle participe à l'acquisition des connaissances et des aptitudes, à la maîtrise du savoir-faire et l'appropriation du savoir-être. Dans ce sens, l'ENAM joue un rôle capital dans le développement du capital humain. En effet, aux termes de la Résolution n°188/Enam/CA du 12 Novembre 2018 portant organigramme de l'ENAM ((art 2(1)) et du Décret n°2018 du 9 avril 2018 portant organisation de l'ENAM (art4) l'ENAM assure les missions de formation initiales et continues ; formations des fonctionnaires de services publics administratifs ; organise des activités de formation continue et des séances de recyclage ; activités de recherche appliquée en Administration Publique.

Place de la formation et du capital humain dans la SND30 :

La formation occupe une place de choix dans la SND30. Elle en est le levier du fait que le développement du capital humain en est le pilier. De ce fait la formation occupe une place prépondérante de l'éducation dans la SND30 (promouvoir un système éducatif garantissant l'employabilité etc.). Le développement du capital humain se propose de satisfaire les besoins des populations (santé, bien-être social et économique).

Eléments de perspectives en matière de développement du capital humain au Cameroun :

Défis de l'heure pour l'atteinte des objectifs d'une formation de qualité : Il s'agit de toute action mettant à mal la paix sur le plan national ; l'insuffisance des infrastructures ; l'inadéquation relative à certains programmes d'enseignement.

Perspectives :

- L'amélioration de l'accès et de l'équité à travers la correction des disparités géographiques ;
- L'amélioration de la politique des manuels scolaires ;
- L'amélioration de la qualité de l'emploi et de l'employabilité ;
- L'accroissement des offres de formations techniques et professionnelles ;
- L'accroissement des capacités des travailleurs du secteur informel ;
- Le renforcement du civisme ; le renforcement du système éducatif, un transfert effectif et complet des ressources dans le cadre de la décentralisation.

Intervenant 4 :

Professeure **MBENDA MOUNGOU Sabine Patricia**, Vice-Recteur de l'Université de Yaoundé II sur le thème **« la Ressource Humaine comme catalyseur de la modernisation de l'Administration Publique. »**

Introduction :

Les ressources constituent le principal actif d'une organisation. Une organisation compétitive est celle qui peut capter des talents et les conserver. Il existe une corrélation entre la satisfaction des Ressources Humaines et la satisfaction du personnel.

Quelques clarifications conceptuelles

Ressources Humaines : facteurs de production, hommes et femmes qui apportent leur force de travail.

Modernisation de l'Administration Publique : ensemble des réformes qui ont pris corps dans les Administrations Publiques.

Performance dans le sens des Ressources Humaines renvoie à la rationalisation.

Catalyseur : substance qui augmente la vitesse d'une réaction chimique.

Le rôle catalyseur des ressources humaines de qualité :

L'efficacité individuelle au travail affecte le résultat global. Comment ? Par la compétence ; la motivation au travail ; la mise en place des mécanismes qui contribuent à mettre l'individu au travail ; l'amélioration du cadre de travail.

Le rôle du modérateur de la Gestion des Ressources Humaines

Pour appliquer la réglementation il est indiqué d'utiliser les outils qui sont disponibles dans le but du pilotage des ressources humaines. Mais cette rationalisation peut aller jusqu'où ?

Questions et Réponses :

Monsieur **NDJEUPONJOU Anselme**, Pourquoi le processus de réforme est-il si lent ?

Réponse : Toute réforme engendre de la résistance mais des avancées sont notables. Nous sommes optimistes car nous sommes conscients du challenge à relever.

Monsieur **Thierry NDOUSSI**, Journaliste :

Comment on fait pour entrer à l'ENAM ?

Réponse : Tout le monde qui en la capacité peut concourir à l'ENAM.

Surnommée Marie Rosine, Journaliste.

Pourquoi épinglez les enseignants sur le temps passé au travail alors que le problème est général ?

Réponse : On ne peut pas avoir une fonction publique qui se fait phagocytter par un corps de métier.

Troisième Conférence de la Cameroon Radio Television (CRTV) sur le thème « Entre information et communication l'apport de l'audiovisuel de service public dans la promotion de l'image des Administrations Publiques » 1^{ère} édition du Forum d'Echange CRTV et Administration Publique (FECAP).

Intervenants :

- Monsieur **NDONGO Charles**, Directeur Général de la CRTV sur le thème « rôle et missions de la CRTV auprès des Administrations Publiques » ;
- Monsieur **Elvis MBIMBA NDONDA**, Directeur des Nouveaux Médias sur le thème « Face à la menace des fake news, la réponse de la CRTV » ;
- Monsieur **ONGONO Martial**, Directeur délégué de la CMCA sur « l'offre des produits et services de la CRTV ».

Le forum a débuté par un Mot d'ouverture de Monsieur **René Emmanuel SADI**, Ministre de la Communication, suivi d'une allocution introductive de Monsieur **NDONGO Charles**, Directeur Général de la CRTV sur les rôles et missions de la CRTV auprès des Administrations Publiques. Y faisant suite deux communications se sont succédées avant la séance de questions/réponses.

Intervenant 1 :

Monsieur **Elvis MBIMBA NDONDA** Directeur des Nouveaux Médias sur le thème « **Face à la menace des fake news, la réponse de la CRTV** » :

Mécanisme des fake news :

Chaque minute, 42 millions de messages sont diffusés sur WhatsApp, 500 heures de vidéos sont téléchargées sur YouTube ; 500000 commentaires sont postés sur Facebook. Le développement d'internet et du mobile ont généré un nouveau « citoyen journaliste » producteur d'informations avec la même vitesse voire plus que les médias classiques. Parmi ces informations une bonne partie est non vérifiée ou à demi vraie ce qu'on appelle des fake news. Les fake news sont des informations délibérément fausses et véhiculées avec l'intention de nuire ou de manipuler. La prolifération des fake news se justifie par l'apparent anonymat que procure Internet, la recherche de l'audience ou encore l'instrumentalisation de l'émotion. Le Cameroun comme d'autres pays est victime d'une obésité informative où sont cachées de nombreuses fake news et de la prolifération des lanceurs d'alertes qui construisent et déconstruisent les trajectoires des personnalités.

Les fake news ont de nombreuses conséquences : L'accroissement de la violence ; la forte diffusion des discours de haine ; l'appel à la désobéissance civile (exemple phénomène OTS) ; et la perte de l'autorité de l'Etat. C'est la raison pour laquelle les gouvernements ont organisé la riposte en faisant pression sur les géants du numérique, en se dotant de dispositifs législatifs (loi anti fake news en France), en éduquant les plus jeunes sur l'usage des réseaux sociaux ; et en pratiquant le fact-checking qui est la réponse technologique au phénomène des fake news.

Dispositif mis en place par la CRTV pour atténuer les effets néfastes de ces fake news :

La CRTV bénéficie d'un dispositif classique Radio TV et d'un dispositif classique pour atténuer les effets des fake News. Le dispositif classique Radio TV est constitué de chaînes Radio et TV (les antennes classiques se sont adaptées (chaîne d'information en continu) ; 17-18h tranche d'information la plus écoutée du pays) ; live chat). Le dispositif technologique quant à lui inclut la formation de l'équipe digitale de la CRTV au fact-checking ainsi que la veille permanente des réseaux sociaux pour déceler toutes les fake news qui peuvent nuire à l'image de l'Etat.

Intervenant 2 :

Monsieur **ONGONO Martial**, Directeur délégué de la CMCA sur « **l'offre de produits et services de la CRTV** ».

Quel est l'offre de services de la CRTV ?

CMCA régie publicitaire et commerciale de la CRTV est présente sur toute l'étendue du territoire. Elle commercialise des services publicitaires (vente des espaces Radio et TV) et non publicitaires (location des pilonnes, location de sites).

Il existe 29 supports en Radio et Télévisions, dont 8 dans le digital. La couverture nationale est de 100% du territoire de même que à l'internationale de la TV. Nous comptons 5 millions d'auditeurs Radio, 7 millions téléspectateurs CRTV news 2 millions digital 1 millions d'abonnés.

Quelles sont les habitudes de consommation des institutions publiques des produits et services de la CRTV ?

La CRTV offre les Spots pub, les publi-informations ; les achats d'espaces ; les communiqués ; les messages défilants, les documentaires.

Orientations sur les produits et services à fort potentiel :

Ces produits et services ont un fort potentiel mais ils sont peu utilisés il s'agit de : CRTV news (direct d'évènement) ; le 18-19 (plateforme de décryptage, investigation ; le mid-day bilingual news ; au niveau du digital il y a le cross media (site web et les réseaux sociaux) qui a la possibilité de diffuser massivement, le live chat ; la publication des documents officiels.

Quelles Orientations ? Il est question de rentabiliser le budget en faisant du cross média (Radio, TV, web) ; de privilégier les packages et les conventions annuelles ; de s'intéresser aux produits et services à fort potentiel avec le dossier de la rédaction (longue exposition de l'activité d'une institution pendant une semaine).

Quelles sont les produits non publicitaires ? Ce sont les infrastructures (pilonnes, salle de conférence, restaurant) ; les équipements spécialisés (cabine de traduction, la salle de presse, radio moderne, sonorisation) ; l'orchestre de la CRTV et les archives audiovisuelles.

Questions et Réponses :

Madame **DJEBA Fidèle**, Association Rayon de soleil :

Que faire lorsque l'information délivrée par le gouvernement n'est pas la bonne qu'en penser ? Nous pouvons citer le cas de la communication de l'ancien Ministre de la Communication Monsieur **TCHIROMA Bakary** qui a dû apporter un démenti sur une information qu'il avait lui-même donné concernant un massacre survenu à l'extrême nord du Cameroun dans le cadre de la guerre contre Boko-Haram.

Pourquoi des femmes aux mœurs légères en provenance de l'étranger qualifiées « d'influenceuses d'Etat » ont-elles été invitées lors de la CAN au détriment de personnalités beaucoup plus louables qui auraient mieux représentées le Cameroun ?

Réponse : le rôle du MINCOM est d'informer l'opinion. La communication a apporté davantage de compréhension sur les sujets. Ce travail est généralement fait de bonne foi. Dans l'instantanéité on veut informer et parfois on peut commettre des erreurs mais, cela est toujours sincère et ne cache aucune volonté manifeste de nuire. Ce qui diffère des fakes news.

Je n'ai pas connaissance de ce qu'on entend par influenceuse. Ce n'est pas le gouvernement qui les a conviés.

Madame **MEKA Elise MBALLA**, Maire de l'Arrondissement d'AKOM II :

A quand le tour des territoires qui n'ont pas le signal de la CRTV ?

Réponse : la CRTV est dans un processus de réhabilitation.

- JOURNÉE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

La journée du 29 juin a été marquée par deux conférences majeures, celle du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) sur le thème « **La contribution du CONSUPE à la réalisation de la modernisation de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de la SND30** » et celle du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) sur le thème « **le MINDCAF face aux mutations sociales, les grands chantiers d'une refondation** ».

Première Conférence : Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) :

Intervenants :

- Madame **MBAH ACHA Rose Fomundam**, Ministre Délégué à la Présidence de la République en Charge du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- Monsieur **Hassan**, Chef de division de la formation et de la coopération internationale.

Modérateur : Monsieur Alain BELIBI :

La conférence a débuté par un mot Madame **MBAH ACHA Rose Fomundam**, Ministre Délégué à la Présidence de la République en Charge du Contrôle Supérieur de l'Etat. Elle a donné un aperçu de la thématique qui sera développé par **Monsieur Hassan** son collaborateur.

Résumé de la communication :

Monsieur **Hassan**, Chef de Division de la Formation et de la Coopération Internationale sur le thème « **La contribution du CONSUPE à la réalisation de la modernisation de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de la SND30** »

Au sens de l'article 1^{er} des textes organiques du CONSUPE, il est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Contrôle qu'il réalise principalement par un Audit Externe de l'Etat. Pour ce faire le CONSUPE remplit des missions d'Audit, de Conseil au gouvernement, pédagogique, de concours à la discipline budgétaire et financière, d'évaluation des programmes et projets, et de contrôle qualité des Audits Externes commandés par l'Etat.

L'apport des fonctions d'audit et de conseil à la modernisation de la gestion des finances publiques :

L'apport de la fonction d'Audit : Le CONSUPE réalise l'Audit Externe dans le secteur public. Toutefois il dispose du mandat le plus large possible. Dans ce sens, le contrôle concerne aussi bien les organismes publics que les organismes privés mobilisés pour

remplir des missions de service public. Le CONSUPE peut donner une assurance quant à la qualité de gestion des finances publique. Il apporte Deux contributions majeures :

1. Relever les dysfonctionnements et faiblesses des systèmes de gestion ;
2. Formuler des recommandations à l'issue des Audits et en assurer le suivi.

L'apport de la fonction de Conseil, elle a pour objectif le renforcement des capacités des gestionnaires et des auditeurs internes ; l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation des programmes de modernisation de l'Etat ; les avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires à caractère financier ; les opinions formulées pour le contrôle qualité opéré sur les rapports d'Audits effectués par les offices privés pour le compte de l'Etat et ses démembrements.

La participation citoyenne au contrôle de l'action publique :

Le contrôle citoyen est le contrôle effectué par les médias et l'opinion publique. C'est un contrôle non organisé et diffus qui découle du principe de transparence. Dans ce sens, des initiatives sont prises par la société civile pour contrôler l'action des gouvernements. En droite ligne avec le programme d'action d'ACCRA qui reconnaît l'importance des Organisations de la Société Civile (OSC), le CONSUPE en tant qu'acteur indépendant du développement, a mis en place plusieurs mécanismes de collaboration avec les OSC et les citoyens. En l'occurrence le traitement et exploitation des informations et dénonciation ; la procédure de vérification d'urgence, et la création d'une plateforme de collaboration CONSUPE-OSC.

Dans la foulée, Monsieur **HASSAN** a passé la parole à Monsieur **ABANDA Serges**, Chef cellule du département des relations avec la société civile pour résumer le bilan et les perspectives de la plateforme nouvellement créée par le CONSUPE.

Le concours à la discipline budgétaire :

Conformément à l'article 3 du décret organique, le CONSUPE procède à la sanction des ordonnateurs et des gestionnaires des deniers publics indécents devant le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière. Toutefois cela n'occulte pas la prévention réalisée par le CONSUPE à travers des sessions de formation et des foras.

Micro-trottoir et réactions :

Des avis recueillis lors du micro-trottoir, le déploiement du CONSUPE n'est pas conséquent surtout au vu de la corruption galopante. Le CONSUPE n'est pas suffisamment efficace.

Réactions :

Le constat qu'on peut faire est qu'il y a beaucoup d'ignorance sur le rôle du CONSUPE par les populations. Beaucoup font une confusion entre le CONSUPE et la CONAC qui sont des organes bien distincts avec des missions et des attributions qui leur sont propres. Le CONSUPE fait son travail et compte sur la collaboration de toutes les parties prenantes pour réaliser ses missions.

Questions et réponses :

Monsieur **NGOM PRISO Jules Daniel**, Professeur consultant à l'ISMP :

Le CONSUPE n'a-t-il pas de plan d'action annuel concernant ses descentes sur le terrain ?

Est-ce que le CONSUPE fait véritablement son travail concernant l'évaluation des programmes et des projets ?

Réponse : C'est le chef de l'Etat qui met en mouvement le CONSUPE. Mise en mouvement qui obéit à deux axes : Le CONSUPE conçoit son programme annuel de vérification qui est soumis au Chef de l'Etat pour validation. Le chef de l'Etat peut déployer le CONSUPE dans le cadre de missions spéciales.

Concernant les programmes et les projets le CONSUPE fait son travail.

Dr **WAMBANG** Secrétaire permanent : le plan stratégique est transformé en plan opérationnel. Le CONSUPE fait un contrôle basé sur les risques.

Monsieur **OMENGUE MESSANGA Eric**, inspecteur d'Etat Division des Inspections et de Contrôle des Administrations Publiques. La couverture du mandat du CONSUPE fait face à une demande importante (800 entités à auditer). Le CONSUPE agit dans un environnement où il y a plusieurs organes de contrôle, un dispositif de contrôle qualité robuste.

Monsieur **Achille Blaise BEYOKOL**, communicant :

Quelles sont les retombées du CONSUPE suite à l'opération visant à débusquer ceux qui volent la fortune publique ?

Maitre **WOJAMI BATANG** :

Le CONSUPE accompagne-t-il la société civile dans le cadre des projets ?

Porteur d'un programme de prévention des atteintes à la fortune publique, quelles sont les mesures que le CONSUPE peut prendre pour rendre applicable la loi sur la déclaration des biens des gestionnaires ?

Qu'est-ce que le CONSUPE peut faire pour rendre effective l'exigence sur la propriété et la publication des contrats gaziers, miniers ?

Monsieur **MARA Cyril**, Responsable OSC :

Quelles sont les mesures que le CONSUPE prend dans le cadre de la prévention de la corruption dans l'attribution des contrats de licence ?

Réponse : Le CONSUPE est chargé de l'Audit Externe. Concernant la déclaration des biens, il n'appartient pas au CONSUPE de l'établir. Concernant les mesures de prévention de la corruption dans le secteur minier, le CONSUPE ne peut pas intervenir en amont. Le CONSUPE laisse la place au département ministériel concerné et n'intervient que lorsque les opérations ont été effectués et sur mandat du Président de la République.

Est-ce que le CONSUPE tient compte des informations provenant de la presse locale ?

Réponse : Le CONSUPE tient compte de la presse locale. Il faut un dénonciateur avec les faits palpables.

Deuxième Conférence Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF).

Intervenant :

- Monsieur **EYEBE AYISSI Henri**, Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

Résumé de la communication :

Les missions et responsabilités du MINDCAF au sein du Gouvernement de la République

Au sens de l'article 1^{er} du Décret 2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du MINDCAF, il est chargé :

- de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs aux secteurs domaniaux, cadastraux et fonciers ;
- de la gestion des domaines public et privé de l'Etat ;
- de la gestion du domaine national et des propositions d'affectation ;
- de la protection des domaines public et privé de l'Etat contre toute atteinte, en liaison avec les administrations concernées ;
- de l'acquisition et de l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat, des établissements publics administratifs et des sociétés à capital public, en liaison avec le Ministre des Finances et les administrations et organismes concernées ;
- de la gestion et de l'entretien du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat ;
- de la gestion et du suivi des locations administratives.
- de l'élaboration et de la tenue des plans cadastraux ;
- de la réalisation de toutes études nécessaires à la délimitation des périmètres d'intégration cadastrale ;
- de la constitution et de la maîtrise des réserves foncières, en relation avec le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain et les Administrations concernées.

Dans la nomenclature budgétaire le MINDCAF appartient au secteur des infrastructures, et est interpellé dans la SND30 à la poursuite de la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière, à la mise en place d'un programme de digitalisation du cadastre, et au renforcement de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers. Dans ce sens, le MINDCAF a pour objectif faciliter l'accomplissement des procédures ; replacer l'infrastructure dans son rôle d'accompagnement des projets de développement.

Les programmes gouvernementaux admis, validés et exécutés par le MINDCAF :

L'on dénombre cinq programmes gouvernementaux dont quatre opérationnels et un support : le programme de modernisation du cadastre par la digitalisation ; le programme de protection et de développement du patrimoine de l'Etat ; la protection et la valorisation des domaines ; le programme optimisation de la gestion des affaires foncières ; le programme support est celui de gouvernance et appui institutionnel.

Les réalisations majeures du MINDCAF de 2019 à 2022 :

Le MINDCAF s'intéresse à la modernisation du cadastre à travers la mise en place des infrastructures techniques ; la modification des coûts des travaux cadastraux ; le relèvement des plateaux techniques des services du cadastre ; la poursuite de la densification de l'implantation des bornes et la réalisation de la quasi-totalité des prestations contractuelles des projets financés avec la BAD.

Me MINDCAF a assuré la protection et de développement du patrimoine de l'Etat par le biais du paiement des loyers et des baux administratifs ; de l'appui technique à la réhabilitation des résidences ; de l'octroi des logements pour des bureaux et des personnels ; de l'accompagnement des entités publiques pour l'acquisition de mobilier ; de l'acquisition ou la réforme des véhicules ; de l'accompagnement des entités publiques dans leurs expertises immobilières ; de l'optimisation de la gestion des affaires foncières : de l'acquisition des documents d'établissement des titres fonciers ; de l'établissements de 9316 titres fonciers dont 2512 pour les femmes ; de l'accompagnement des investisseurs pour la constance du climat des affaires ; de la mise en place des guichets uniques de facilitation des transactions foncières ; des guichets uniques pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement ; des prescriptions consignées dans différentes lettres circulaires, de la proscription de la reconnaissance des certificats d'abandon coutumier et de la mise en place d'un numéro vert pour les dénonciations.

Les grands chantiers engagés par le MINDCAF pour une refondation du secteur foncier, domanial, cadastral et patrimonial.

Le MINDCAF dispose de cinq chantiers majeurs dont :

- La finalisation du projet de réforme foncière nouveau régime foncier et domanial au Cameroun ;
- La poursuite de la mise en œuvre intégrale des dispositions constituant le cadre juridique en vigueur découlant des ordonnances de 1974 ;
- L'implémentation du nouveau régime financier de l'Etat de 2018 ;
- La poursuite de l'optimisation de la gestion du patrimoine foncier national ;
- La facilitation de l'accès à la terre pour tous.

Les actions prioritaires et actuelles du MINDCAF :

Il existe trois actions prioritaires :

- L'appropriation des reformes managériales édictées depuis mars 2020 par lettres circulaires ;
- Le renforcement et la restauration de l'éthique du service public ; et
- La recherche de la maîtrise des coûts et des délais de procédure.

Micro-trottoir et réaction :

Globalement les participants ont désigné la difficulté à obtenir un titre foncier, la nécessité de faciliter l'accès à la terre aux jeunes pour leur permettre de réaliser les projets dans l'agriculture et sécuriser le domaine public, le domaine privé et le domaine privé de l'Etat.

Réactions :

Le titre foncier est établi à la suite d'une procédure codifiée. Le MINDCAF travaille à l'allègement de certains délais pour faciliter la procédure au maximum. Le MINDCAF travaille à maîtriser les frais exigés. Nous pratiquons la mobilité des personnels. Le MINDCAF travaille à améliorer l'existant. La loi ne discrimine pas les personnes pouvant accéder à la terre, il faut donc s'y référer en tant que jeune. Bien plus, il existe des mécanismes d'accompagnement des jeunes pour leur permettre d'accéder à la terre. Sur la sécurisation des domaines de l'Etat, les programmes sus-évoqués visent notamment à sécuriser les domaines de l'Etat.

Questions et Réponses :

Qu'est ce qui explique les lettres circulaires sur les concessions et sur la suspension des immatriculations dans 21 départements que vous avez signé Monsieur le Ministre ?

Réponse : L'ensemble du territoire national est constitué de terre. Les individus peuvent engager des procédures d'immatriculation sur les terres du domaine national. Le constat a été fait que l'esprit et la lettre des textes ont été dévoyés. Les lettres circulaires viennent donc redresser les situations qui ont découlé du non-respect de la loi. Raison pour laquelle, le ministre a suspendu les immatriculations directes pour être sûr que le bénéficiaire a bien qualité, en requérant une dérogation spéciale. Il faut garantir que les procédures d'immatriculation sont engagées par des personnes qui ont qualité et sur des espaces appropriés. L'attestation d'abandon des droits coutumiers a fait beaucoup de dégâts dans les collectivités locales. Les lettres ont eu pour but d'endiguer ce phénomène source de nombreuses injustices.

Monsieur **TABULE Joseph**, étudiant :

Comment comptez-vous neutraliser les mauvaises pratiques des géomètres ?

Réponse : une circulaire est sortie concernant le travail des géomètres pour contrôler leurs activités 'st une mesure administrative de déplacement et de mutation. Toutefois on peut engager des mesures disciplinaires. Il y a un handicap au plan du droit, l'ordre national des géomètres est sous la tutelle du MINDUH alors qu'il devrait relever du MINDCAF. Une plateforme interministérielle pour une meilleure maîtrise de la gestion des géomètres est indiquée. Une lettre circulaire qui institue un contrôle du travail des géomètres serait idoine. Une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à la suspension des géomètres permettrait quelques solutions.

Monsieur **NOUNGA junior** :

Concrètement qu'est ce qu'il faut pour se faire établir un titre foncier ? Cela est-il possible en un mois comme indiqué dans les textes en vigueur ?

Les 30 jours se comptent à la fin de la procédure. Les étapes de procédures sont telles que c'est plutôt sur le terrain avec les autorités administratives que les délais sont plus longs pour la validité du procès-verbal de la commission consultative.

Qu'est-ce qui motive les suspensions, les retraits de titres, voire les réhabilitations ?

Réponse : le décret de 76 art. 2 les procédures de retraits sont prévues par le texte. La réhabilitation est également prévue par la loi elle découle de l'exercice du droit de recours suite au retrait du titre foncier pouvant aboutir à une décision de justice en matière administrative.

Honorable Cabral Libii, PCRN :

Pourquoi noyer la propriété coutumière source de droit, à la propriété légale assujettie à la loi ?

Réponse : Il est question de la capitalisation des enseignements tirés de la mise en œuvre de la réglementation en vigueur. Votre réflexion peut rentrer dans les pistes de réflexion pour l'élaboration d'un nouveau régime foncier et domanial. La réglementation actuelle fait une distinction entre le titre foncier et les autres documents relevant du droit coutumier.

Pourquoi le bâtiment qui abrite le MINDCAF est-il à l'abandon ?

Réponse : un dispositif a été mis en place pour rénover le bâtiment avec d'autres départements ministériels. En ce qui concerne l'ascenseur des dispositions sont prises pour améliorer les choses.

La corruption gangrène le travail de vos collaborateurs ? Que faites-vous pour y remédier. C'est un phénomène général que nous combattons. Toutefois il faut renforcer le régime de sanctions en fixant des normes de références pour mieux évaluer et sanctionner si le besoin est.

- JOURNÉE DU JEUDI 30 JUIN 2022

La dernière journée du SAGO a été particulièrement riche avec quatre conférences publiques au programme : Une conférence conjointe du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) assisté du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) sur la thématique « **La normalisation de la qualité du service rendu aux usagers : vitrine de la modernisation de l'Administration Publique Camerounaise** » ; Et une conférence du Fonds Spécial d'Equipe Public et d'Intervention intercommunales (FEICOM) sur le thème « **outil de pilotage du FEICOM : Accélérateur de la performance au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées** » ; Puis, une conférence du Bureau National d'Etat Civil (BUNEC) sur le thème « **le projet de numérisation de l'état civil au Cameroun** » ; et enfin une dernière conférence du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) sur le thème « **le rôle du capital humain comme levier du développement socio-économique** ».

Première conférence :

Conférence conjointe du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) assisté du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)

Co-Modérateurs : Monsieur **Jean Jacques ZE** / Monsieur **MOKWE Edwards MESIME**, Directeur Général de l'ISMP :

Intervenants :

- Monsieur **TCHAGADICK NYILLA Yves Alain**, Le Secrétaire Permanent à la Réforme Administrative ;

- Monsieur **SOH Rudolphe**, Conseiller technique au MINAS ;
- Monsieur **NZIEH Juste Maxime**, Commissaire de police principal, chef de la section de défense de l'Etat et l'Assistance en Justice.

Résumé des communications :

Intervenant 1 :

Monsieur **TCHAGADICK NYILLA Yves Alain**, le Secrétaire Permanent à la Réforme Administrative sur le thème « **réforme du MINFOPRA pour humaniser l'accueil dans les services publics** »

Clarification conceptuelle

Modernisation : Action qui permet de passer d'un stade inférieur à un stade supérieur ; en lien avec l'Administration Publique, elle vise à adapter les différents besoins de l'administration aux nouveaux besoins des usagers. Sur le plan pratique la modernisation peut concerner trois points : la modernisation des modes d'organisation ; la modernisation des modes de fonctionnement ; la modernisation des ressources.

Normalisation : Elle permet de définir pour un produit les méthodes et les spécifications de production, ce sont les spécifications définies par rapport aux besoins, la normalisation constitue l'une des modalités de la modernisation, elle permet aussi de rétablir et restaurer la norme. Elle permet par ailleurs d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers dans les administrations. La normalisation définit la qualité minimale ou la norme d'accueil dans les services publics.

Le Projet gouvernemental d'appui à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers porté par le MINFOPRA en partenariat avec le PNUD a pour but d'humaniser le service public en créant un outil de standardisation qui gère le contact entre l'utilisateur et son administration. À l'issue du projet, une norme sur la qualité du service a été définie - la norme 1756 - qui définit des prescriptions minimales en matière d'accueil : l'existence d'un dispositif d'accueil ; mobilisation d'un personnel dédié à l'accueil ; délivrance d'une information complète sur le traitement des dossiers et le délai de traitement des dossiers. C'est une instance de recours ponctuel qui promeut la transparence sur les coûts de prestations de services. La norme a été testée dans cinq services publics. A l'issue de ce projet, un mécanisme de suivi a été prévu.

Ce mécanisme a consisté en des activités de renforcement d'imprégnation dans les différents départements ministériels ; en la mise sur pied du dispositif d'accompagnement des administrations pour la modification de leur dispositif d'accueil ; et de la désignation des responsables qualités dans les manuels de procédures. L'importance de la Ressource Humaine dans la réalisation du processus de modernisation de l'administration est requise.

Intervenant 2 :

Monsieur **SOH Rudolphe**, Conseiller Technique au MINAS sur **les personnes handicapées** :

C'est dans l'interaction avec son environnement que la personne vivant avec un handicap en fait l'expérience la plus difficile. Ce sont les barrières et les obstacles environnementaux qui créent le handicap. Le Cameroun fait du handicap une question sociale et environnementale depuis 1975. Il faut remodeler l'environnement pour permettre à la personne vivant avec un handicap de pouvoir s'épanouir dans divers domaines.

Fondement juridique national et international de la protection des personnes handicapées :

En ce qui concerne la fonction publique deux problématiques se présentent :

- L'accès à l'emploi des personnes handicapés (actions menées en amont par le MINAS pour la facilitation de l'accès à l'éducation pour les personnes handicapées, placement scolaire, appui pour le paiement des frais de participation aux examens ; 69 écoles inclusives sont créées ; les actions d'appui à la formation professionnelle existent ; la dispense d'âge est appliquée, la préférence dans le recrutement est conseillée ; les mesures liées à l'environnement de travail sont encouragées et les services de l'action sociale s'y impliquent ;
- L'inclusion est un élément fondamental instituée par les institutions internationales.

Intervenant 3 :

Monsieur **NZIEH Juste Maxime**, Commissaire de police principal, chef de la section de défense de l'Etat et l'Assistance en Justice sur **« la modernisation de la sécurisation des documents d'identité et la vidéosurveillance »**.

La DGSN s'est arrimé aux besoins de modernisation de l'Administration Publique Camerounaise notamment à travers la modernisation du système d'identification sécuritaire Cameroun et la vidéosurveillance. Le contexte sécuritaire augmente la nécessité d'identifier les individus sur le territoire.

Evolution du système de sécurisation de l'identité.

En 1994, nous avons procédé à la signature d'un contrat avec le groupe Thalès système Sécurisation Nationale de l'Identité (SENAC) en deux phases. SENAC I concernait la production du format en carton des CNI et SENAC II concernait la production des CNI informatisées proprement dites.

En 2015 nous avons procédé à la signature d'un contrat de partenariat avec le groupe GEMALTO pour un nouveau Système d'identification sécuritaire informatisé et biométrique : le contrat porte sur la production des titres identitaires sécurisé et infalsifiables (CNI, carte de séjour, carte de réfugiés, carte professionnelle des fonctionnaires de la DGSN).

L'encadrement juridique se base sur le décret 2016/375 du 4 Août 2016 fixe les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la CNI. Art 2.

En 2016 était l'année de l'inauguration du Centre National de Production des Titres Identitaires (CLPTI). C'est une puce électronique qui contient les informations d'Etat

civil sur son détenteur avec deux empreintes digitales qui est créé par organe opérationnel de la DGSN.

L'impact du système de sécurisation de l'identité dans le quotidien des populations

Le système de sécurisation de l'identité permet un accès sécurisé des usagers au e-commerce, la facilitation des enquêtes judiciaires grâce aux empreintes biométriques, la détection des personnes en situation de double identité (3 millions de camerounais vivent en situation de double identité). Il a été instauré par le gouvernement un système d'identifiant unique. Des Comptes **WhatsApp (693302355/695706291)** et un site internet (**www.dgsn.cm**) sont disponibles pour permettre à un usager de connaître la situation de la production de son titre identitaire. Des campagnes d'identification sont en cours dans les localités non pourvues de postes d'identification (280 postes d'identification).

Les réformes en cours

Elles ont pour objectif de faciliter d'avantage l'accès des usagers à la CNI et de mettre en place un système entièrement dématérialisé.

Déploiement de la vidéosurveillance

Le gouvernement a mis en place un système de communication de quatrième génération et de vidéosurveillance sur l'ensemble du territoire. La phase pilote du projet a été approuvée le 5 août 2014. La DGSN en partenariat avec Huawei, a réalisé la première phase du projet en 2018 avec l'installation de 100 antennes relais sur toute l'étendue du territoire, la construction du centre national de commandement de la vidéosurveillance est à Yaoundé, la construction des centres secondaires à Douala, la mise à disposition de 1500 caméras de surveillance se trouve dans les chefs lieu de région et dans les villes frontalières, et de 2100 émetteurs récepteurs de dernière génération ont été disponibles.

La 2^{ème} phase du projet prévoit une extension du Centre National de la Vidéosurveillance, une intensification de la couverture du réseau de 4^{ème} génération, une extension du système de reconnaissance faciale, ainsi qu'une construction et mise en service des Centres Régionaux de Vidéosurveillance. Sur le plan opérationnel, deux mécanismes de traitement des données vont être mis sur pied, un mécanisme d'alerte et un mécanisme de traitement des réquisitions. Le système de vidéosurveillance a fait montre d'efficacité lors des deux dernière Coupe d'Afrique des Nations organisées par l'Etat du Cameroun.

Questions et Réponses :

Monsieur **NGASSA Steve**, entrepreneur :

Quel est le mécanisme de dénonciation prévu par le MINFOPRA en cas de mauvaises pratiques ?

Réponse ; la norme 1756 prévoit des mécanismes de recours en fonction du type de plainte.

Madame **OTOU Marie-Célestine** :

Que fait la MINFOPRA pour que les réformes en cours soient acceptées par les agents publics ?

Réponse : Certains changements sont initiés par les agents publics eux-mêmes, il est donc plus facile pour eux de les implémenter. Pour les changements qui sont initiés par la hiérarchie, on procède à des renforcements de capacités. Pour les plus récalcitrants, la sanction peut également être retenue.

Monsieur **Jean Jacques ZE** : Le fait d'expérimenter le projet d'humanisation de l'accueil dans les services publics dans seulement 5 administrations n'est-il pas réducteur ?

Réponse : la phase de cinq ans avec cinq administrations était une phase pilote. Lors de la phase d'appropriation nous l'avons dit, 37 administrations ont été accompagnées.

Monsieur **NGANCHOU Jean Paul**, Consultant : Pourquoi la DGSN n'a pas encore implémenté le projet ville intelligente dans les zones de tension du Cameroun notamment, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord ?

Réponse : Pour le moment nous sommes à la phase I du projet et la DGSN se déploie selon les moyens à sa disposition. Le déploiement est progressif.

Madame **Christabelle NKILI**, communicatrice : Comment les OSC peuvent entrer en partenariat avec le MINAS ?

Réponse : le MINAS a développé l'entrepreneuriat social, encourager toutes les organisations sociales à apporter leurs concours.

Monsieur **Jean Jacques ZE** : Y a-t-il deux mondes, le monde que vous avez décrit dans votre communication et la réalité du handicap ?

Réponse : le gouvernement est entrain de remodeler l'environnement pour capaciter les personnes handicapées.

Deuxième Conférence du Fonds Spécial d'Équipement Public et d'Intervention intercommunales (FEICOM) sur le thème « Outil de pilotage du FEICOM : Accélérateur de la performance au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ».

Modérateur : Monsieur **Alain BELIBI**.

Intervenants :

- Monsieur **DATOU** Chef de la division de la Promotion Socio-Economique des CTD au Ministère de la Décentralisation sur « le cadre législatif et règlementaire des compétences transférées par l'Etat aux CTD en matière de développement économique et social : levier de performance pour une croissance équilibrée des territoires locaux ».

- Monsieur **GARBA Souley**, vice-président des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) sur « la SND30 comme outil pour impulser le développement harmonieux des territoires locaux »
- Madame **Aline BODASSE**, Chef de la Division du Management Intégré et des Risques au FEICOM sur « le management intégré des risques comme les défis et les enjeux des CTD »
- Monsieur **Valery TANKOU**, Responsable de l'Observatoire de Développement Local sur le thème « l'Observatoire de Développement Local Gilbert BIWOLE comme levier majeur de l'attractivité des territoires locaux ».

Résumé des communications

Intervenant 1 :

Monsieur **DATOU** Chef de la Division de la Promotion Socio-Économique des CTD sur « **le cadre législatif et règlementaire des compétences transférées par l'Etat aux CTD en matière de développement économique et social : levier de performance pour une croissance équilibrée des territoires locaux** ».

Evolution historique du Cameroun dans le domaine de la décentralisation :

Les premiers pas de la décentralisation au Cameroun remontent à la période où le Cameroun était un territoire sous tutelle marqué par un système direct dans sa partie orientale et indirect dans sa partie occidentale. Par la suite la loi de 1974 qui porte organisation communale a consacré la commune comme l'unité principale de la décentralisation. En 1990, la révision constitutionnelle a complété l'édifice institutionnel de la décentralisation en y ajoutant les régions. Les lois de la décentralisation de 2004 et de 2009 sont venues donner corps aux réformes. En 2018, L'Etat a étoffé son dispositif par la création d'un département ministériel spécifiquement consacré à l'implémentation de la décentralisation par un Ministre de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL). L'année suivante, donnant suite aux assises du Grand Dialogue National, L'Etat du Cameroun s'est doté d'un instrument juridique unique le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD) adopté en 2019, qui est le livre de chevet de la Politique Publique de la décentralisation au Cameroun.

Aux termes de l'article 13 du CGCTD, la **décentralisation** désigne « le transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales de compétences particulières et de moyens appropriés ». La **performance** quant à elle, renvoie à la capacité à atteindre des objectifs clairement établis en matière économique par les CTD.

Cadre législatif et règlementaire des compétences transférées par l'Etat aux CTD en matière de développement économique et social.

La Constitution du 18 janvier 1996 est le fondement principal de la décentralisation au Cameroun. Elle affirme la forme unitaire et décentralisée de l'Etat, Elle crée le Sénat pour que les CTD soient représentées au Parlement, Elle crée une nouvelle typologie de CTD, la région, Elle consacre la possibilité de tenir compte des spécificités de certaines régions dans leur organisation et leur fonctionnement ; et le transfert de

compétences aux CTD dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

La loi du 24 décembre 2019 CGCTD fixe les principes structurants de la décentralisation en l'occurrence la libre administration, l'élection des organes, la responsabilité, la tutelle de l'Etat sur les CTD. Elle détermine les principes directeurs du transfert et l'exercice des compétences concomitantes, l'évaluation préalable des charges, l'exercice exclusif ; la subsidiarité et la complémentarité, et l'égalité de dignité entre les CTD.

Le CGCTD fixe les domaines dans lesquels les compétences sont transférées aux CTD en matière économique : agriculture, élevage, la pisciculture, l'artisanat, le commerce, les transports, les mines, les appuis aux micro-projets, l'environnement etc.

Le CGTD rappelle la mission des CTD région. C'est une mission générale de progrès économique et social commune, une mission de développement local qui institue la participation citoyenne au développement local. Le Code Général des impôts complète la loi de 2009 et le cadre réglementaire vient organiser l'opérationnalisation du transfert de compétence. Le Décret de transfert de compétences est signé par le Chef de l'Etat avec quatre décrets de transfert de compétences aux régions. Un cahier de charge est en cours d'élaboration. Avec les 35 Décrets signés entre 2010 et 2016, le PM a également signé des décrets pour le transfert de compétences aux communes. Un cahier de charges a également été élaboré à cet effet, de même que des textes d'application du CGCTD, les textes d'application des lois sus-évoqués et les textes relatifs à la gestion des Ressources Humaines.

Intervenant 2 :

Monsieur **GARBA Souley**, vice-président des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) sur « **la SND30 comme outil pour impulser le développement harmonieux des territoires locaux** ».

Le point 6 de la SND30 présente un état des lieux sur la question du développement dans les territoires. Malgré le transfert des 63 compétences, la pauvreté est encore présente. Il est impératif pour le gouvernement de susciter le transfert intégral de toutes les compétences et des ressources. Les communes doivent tenir compte d'un développement participatif.

Des points doivent être résolus pour faire de la SND30, un outil pour impulser le développement local : la question de l'élection dans la transparence dans les communes ; la réforme en profondeur des modalités de la tutelle ; l'accroissement substantiel des ressources au profit des CTD ; la réforme fiscale (qui est en cours) ; la pratique du mécanisme de mise à disposition des fonds aux CTD.

Une fois ces points levés, il faut une optimisation de la mutualisation des ressources : fédérer les efforts dans le cadre d'une coopération entre communes ; encourager la diplomatie des territoires et restructurer pour optimiser l'impact des actions sur le terrain.

Intervenant 3 :

Madame **Aline MODASSIE**, Chef de la Division du Management Intégré et des Risques au FEICOM sur « **le management intégré des risques : les défis et les enjeux des CTD** ».

La vision du FEICOM est de faire des CTD des endroits où il fait bon vivre. Dès lors comment améliorer les chances des plus jeunes dans les CTD en milieu rural d'accéder à l'éducation ? Comment accroître les chances des plus jeunes d'accéder à l'emploi ? Comment améliorer les ressources locales ? Comment améliorer la capacité financière dans une localité ? Comment contribuer aux problématiques urbaines ? Comment intervenir aux côtés des communes sur les questions de la prise en compte du genre ?

Comment être un acteur qui peut soutenir la politique des pouvoirs publics pour accroître notre potentiel de développement au niveau local et au niveau urbain ?

Cela passe par quatre principaux piliers :

- La mise en place d'un dispositif efficace d'écoute de ses clients (communes et régions) et de suivi de sa satisfaction : donner la parole aux maires, suivi des réclamations clients interne, pratiquer une assistance conseil et les enquêtes de satisfaction client ;
- La mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gouvernance interne : l'opérationnalisation des missions d'audit interne, le renforcement du déploiement du contrôle de gestion et l'élaboration d'une charte éthique ;
- L'amélioration continue et permanente de sa performance avec la mise en place du système de management intégré (démarche qualité, respect des normes iso 2015, contrôle permanent, système de management environnemental) ;
- L'amélioration des conditions de travail du personnel avec l'augmentation de salaires, l'identification de risques professionnels et la présence d'un psychologue d'entreprise.

Résultats attendus :

- Certifications ISO 9001 et ISO 14001 versions 2015 ;
- Multiplication par 4 le niveau de centimes additionnels communaux aux communes ;
- Multiplication par 10 le nombre de projets financés au niveau des CTD.

Les Défis à surmonter :

- L'accroissement de la demande en financement ;
- La qualité totale dans la réalisation des projets ;
- La mise en place des opérations financières.

Intervenant 4 :

Monsieur **Valery TANKOU**, Responsable de l'Observatoire de Développement Local sur le thème « **l'Observatoire de Développement Local Gilbert BIWOLE comme levier majeur de l'attractivité des territoires locaux** »

Présentation de l'observatoire :

L'observatoire a été créé en 2006. Il a pour mission de collecter l'ensemble des informations sur les CTD et répondre aux sollicitations des clients. A la faveur de la restructuration du FEICOM en 2013, l'observatoire est devenu un véritable outil

d'appui à la prise de décision. Il se nomme Gilbert BIWOLE en hommage à celui qui a été le premier directeur du FEICOM de 1978 à 2000. L'observatoire est un laboratoire de collecte, de traitement et d'analyse des données sur les CTD, et un centre de production des analyses thématiques, statistiques, et cartographiques. C'est le centre de référence de production de l'information statistique, économique et géo-spatiale sur les CTD. Situé dans la sous-division du FEICOM avec deux départements, l'observatoire travaille avec des partenaires (INS, BUCREP, IFORD et les administrations régionales). Il a deux principaux clients : Les clients internes (direction générale et autres administrations) et externes.

Explication de son impact sur l'attractivité des territoires locaux :

L'observatoire se justifie par la :

- Contribution à une parfaite connaissance des besoins des populations ;
- Parfaite maîtrise des potentialités et de l'environnement des communes ;
- Contribution à la promotion d'un développement harmonieux.

Micro-trottoir et réactions :

Le FEICOM est un Soutien pour les mairies. C'est en quelque sorte la Banque des CTD, un appui majeur au développement des CTD.

Réaction du Directeur Général du FEICOM : Le FEICOM est bien connu des camerounais, c'est un organisme particulièrement connu des maires.

Question à Monsieur **GARBA Souley** en tant que Maire de Banyo, quelle est la contribution du FEICOM à votre Mairie ?

Réponse : Une contribution importante, parce que la mairie est en train de travailler avec le FEICOM sur un projet qui va autonomiser la commune.

Questions et réponses :

Le prénommé Serges Christophe, Société Civile :

Quelles sont les approches du FEICOM pour accompagner les OSC qui interviennent dans le secteur environnemental ?

Réponse : C'est une approche d'accompagnement pour la connaissance de la chose environnementale, de financement des études d'impact environnementale et des notices d'impact environnementale.

Maitre **WOJAMI BATANG** :

Que fait le FEICOM pour régler les problématiques de l'Etat civil dans les zones reculées ?

Madame **Christabelle Nkili**, Communicatrice :

Comment entrer en partenariat avec le MINDEVEL quand on est une organisation de la société civile qui veut travailler avec des mairies ?

Réponse : le code consacre la libre administration des CTD, il ne faut donc pas venir auprès du MINDEVEL.

Monsieur **Gabriel DJANANG** :

Fait-il vraiment bon vivre dans les CTD ?

Madame **ONDIGUI adèle Raymonde**, :

Est-ce que le FEICOM a un dispositif de contrôle des projets de construction d'infrastructures routières ?

Monsieur **EWOLO David**, conseiller en gestion administrative :

Concernant la vision du FEICOM, s'agit-il des CTD en tant qu'institution ou en tant qu'espace géographique ?

Réponse : le rôle du FEICOM est de financer les CTD. Il participe aux opérations financières pour réaliser les projets. La CTD est au cœur de la politique nationale. Le FEICOM a aussi pour rôle de mobiliser les ressources institutionnelles et des partenaires pour financer les CTD. Chacun doit donc jouer son rôle pour que les communes sachent quoi faire pour impulser le développement local. Nous travaillons à faire des CTD, des endroits où il fait bon vivre. Nous comptons 7000 milliards de besoins issus des CTD.

Comment le budget dépensé par le FEICOM est utilisé dans la construction des mairies ?

La construction des hôtels de ville est en adéquation avec la SND30.

Troisième conférence : Le Bureau National d'Etat Civil (BUNEC) sur le thème « le projet de numérisation de l'état civil au Cameroun »

Modérateur : Monsieur **Alain BELIBI**.

Intervenant : Monsieur **Alexandre Marie YOMO**, Directeur Général du BUNEC sur « le projet de numérisation de l'état civil au Cameroun ».

Résumé de la communication :

Contexte :

Le BUNEC a été mis sur pied depuis 2016. Il est chargé de plusieurs missions : le contrôle, la régulation de l'état civil au Cameroun ; de la mise en œuvre du chemin directeur d'informatisation. Il remplit trois (3) fonctions essentielles : la fonction identitaire, la fonction statistique et la fonction d'interopérabilité.

Pour que le BUNEC remplisse ses missions et ses fonctions, la numérisation est déterminante d'où les projets en cours dont les phases pilotes ont été exécutées dans le département du MFOUNDI et dans les communes de l'extrême-Nord.

La numérisation dans le MFOUNDI :

Elle est mise en œuvre depuis le 1^{er} Novembre 2021 dans l'ensemble des communes du MFOUNDI.

Quant à la numérisation dans l'extrême-nord, elle est mise en œuvre à Maroua 1, 2, Gazoua, Mokolo et Kaélé.

Dans le cadre de ce projet le BUNEC a pour partenaires l'Union Européenne et le PNUD qui apportent les infrastructures, et le matériel pour le projet. Le projet rentre dans le cadre d'une réalisation globale de l'Etat Civil du Cameroun afin de donner à tous une identité et orienter l'élaboration des Politiques Publiques grâce aux statistiques. Le BUNEC prévoit une production du tout premier acte de naissance numérisé d'ici 2023. L'un des collaborateurs du Directeur Général a d'ailleurs pu en donner un aperçu à travers une simulation réalisée sur place.

Micro-trottoir et Réactions :

Chaque enfant doit avoir un acte de naissance. Le BUNEC joue un rôle de contrôle, d'identification. Le BUNEC doit aller dans les coins les plus reculés pour sensibiliser. Il faut informatiser tous les services du BUNEC.

Est que l'état civil est à la merci d'une tornade ?

Le BUNEC a fait l'objet de deux évaluations, une en 2006 et 2007 (opérateur français) qui a donné lieu au programme de réforme de l'état civil qui courre depuis 2010, s'en est suivi en 2016 celle de l'Union Africaine. Les évaluations qui ont mis en lumière des dysfonctionnements importants de l'Etat notamment la négligence du personnel de l'Etat civil, la méconnaissance de l'état civil par les populations.

La Réponse du BUNEC à ces limites porte sur le renforcement les capacités des personnels, les concertations avec les acteurs de la chaîne de l'état civil.

L'informatisation n'est pas incomplète ?

L'informatisation est à ses débuts.

Pourquoi le BUNEC n'est pas présent dans tous les territoires ?

C'est en Novembre 2018 qu'ont été mises en place des agences régionales du BUNEC avec 2900 centres d'état civil et 2500 centres secondaires.

Questions et Réponses :

Quand on sait que lorsque le délai prévu par loi pour se faire établir un acte de naissance implique, une fois dépassé que la personne doit se rendre au tribunal, ne pensez-vous pas qu'il y'a là une cause du nombre encore important de personnes sans acte d'état civil ? Pourquoi maintenir de tels délais ?

Réponse : La révision de la législation s'est faite en 2011. Elle prévoit 90 jours pour la déclaration de naissance. Il y a une réflexion qui voudrait que ces délais soient raccourcis. Il faut bien que des procédures aient des délais.

Maitre **WOJAMI BATANG**, Avocate :

Est-ce que le budget relatif à la numérisation de l'état civil est passé en session parlementaire ?

Réponse : le BUNEC fonctionne avec un budget approuvé par le parlement. C'est essentiel pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle.

Monsieur **MBONDJOCK Samuel**, Journaliste :

Quel est le coût réel de l'acte d'état civil quand on sait que des taux variables sont pratiqués dans les centres d'état civil ?

Quelle est la technologie utilisée par le BUNEC pour véritablement passer à l'informatisation de l'état civil au Cameroun ? Cet outil est utilisé pour initier la numérisation des deux projets pilotes sus-évoqués ?

Réponse : En principe la délivrance de l'Acte d'état Civil est gratuite. Pour la deuxième question, l'Etat du Cameroun dispose d'un schéma directeur d'informatisation approuvé le 15 Décembre 2018. Nous bénéficions de l'appui de plusieurs partenaires pour informatiser d'autres régions.

Monsieur **Georges MEDJO** :

Quelles sont les conditions pour disposer d'un centre d'état civil à proximité de sa localité ?

Réponse : Le dossier est monté par l'autorité administrative de céans qui détermine la pertinence de la création d'un centre d'état civil et ce dossier est soumis au maire du ressort pour qu'il émette un avis avant de transmettre au préfet qui devra lui-même transmettre le dossier au Ministre à Yaoundé.

Monsieur **Julien EFFILA**, journaliste :

N'est-il pas préférable de créer des démembrements du BUNEC au niveau des départements ?

Réponse : Il y a eu un premier démembrement avec la création des Agences Régionales. Pour ce qui est de l'extension aux départements, l'idée n'est pas mauvaise, mais les moyens étant limités, il n'est pas possible de la mettre en pratique.

Qu'est-ce que le BUNEC fait pour les enfants de la rue qui ne disposent pas d'acte de naissance ?

Réponse : Une réflexion est menée pour faire en sorte que tout citoyen dispose d'un acte de naissance. Cette opération a commencé pour recenser les enfants scolarisés qui ne disposent pas d'acte de naissance. Le BUNEC passe par la sensibilisation pour informer sur l'importance d'établir les actes de naissance.

Quatrième Conférence : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) sur le thème « le rôle du capital humain comme levier du développement socio-économique ».

Modérateur : Monsieur **Alain BELIBI**.

Intervenant :

Monsieur **ISSA TCHIROMA Bakary**, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Résumé de la communication :

La SND30 a fait du capital humain le moteur de la transformation structurelle de tous les secteurs de l'économie moderne. Développer le capital humain est fondamental pour la croissance car les avantages qui y sont associés sont liés à la structure de l'emploi en termes d'amélioration et d'employabilité.

Les objectifs de l'employabilité de la main d'œuvre dans la SND30 : Il s'agit de

- La mise en adéquation du système de formation professionnelle et technique avec les besoins de l'économie en Ressources Humaines qualifiées ;
- La promotion de l'accès et de l'équité en matière de compétences professionnelle à travers le programme « train my generation » ;
- L'amélioration de la protection de la main d'œuvre à travers un mécanisme de financement de la formation professionnelle.

Au vu des objectifs énoncés disposons-nous de la main d'œuvre pour la construction de la vision du chef de l'Etat ?

Non en l'état, le secteur public ne met pas à la disposition une main d'œuvre suffisante et conforme aux attentes du secteur privé.

En vue de remédier à ce problème le MINEFOP a engagé une discussion avec les capitaines d'industries, des directeurs généraux, des établissements et entreprises publics, parapublics ainsi que les promoteurs de certains grands projets structurants afin d'apprécier les obstacles à la création d'emplois et prendre des mesures susceptibles de lever ces obstacles afin de créer d'avantage d'opportunités d'emploi pour les nationaux.

Il en est ressorti que les capitaines d'industries sont prêts à financer la formation professionnelle et promouvoir l'emploi local. Toutefois malgré les actions menées par le gouvernement, la courbe du chômage ne s'inverse pas en raison notamment de la perception condescendante qu'a la communauté nationale de la formation professionnelle. La mise en place d'un système d'acquisition des qualifications professionnelles qui hisse la formation professionnelle au rang de priorité nationale, interpelle non seulement le MINEFOP, mais aussi l'ensemble de la communauté de la formation professionnelle, afin de s'organiser pour doter le Cameroun d'un capital humain compétitif, pour les besoins de l'économie nationale et former de véritables créateurs de richesse capable de contribuer efficacement au développement du Cameroun.

Le système éducatif a créé plus de gestionnaires de richesse que de créateurs de richesse. Il faut sortir du carcan idéologique qui a conduit de nombreux camerounais à suivre des formations pour entrer à la fonction publique que d'envisager des formations favorables à l'auto-emploi.

Le budget mis à la disposition du MINEFOP ne peut pas supporter la demande importante en matière de construction des infrastructures aux normes internationales pour la formation professionnelle. L'Afrique et par conséquent le Cameroun doit s'arrimer aux conditions de la 4^{ème} révolution industrielle basé sur la connectivité des objets, la big data, l'intelligence artificielle et la robotique. Cette révolution a un impact significatif sur le travail notamment la productivité des entreprises, c'est pourquoi la politique de la main-d'œuvre doit également s'ajuster. Il faut équiper les apprenants des compétences clés pour la 4^{ème} révolution en cours. L'enseignement doit donc être tourné vers les secteurs à fort potentiel de création de richesse et d'emploi afin de relever les défis nouveaux de la transformation structurelle de l'économie nationale.

Micro-trottoir et Réaction

Le rôle du MINEFOP est de former les jeunes au métier, faciliter leur insertion professionnelle. Le problème de l'insertion professionnelle c'est la corruption. Le MINEFOP doit accompagner les jeunes qui ont un emploi.

Les titulaires des diplômes du parcours académique font partie d'une génération perdue ?

Réponse : Ces jeunes sont récupérables.

La perception de la formation professionnelle par la communauté nationale ne relève pas de la responsabilité des pouvoirs publics ?

Réponse : Les parents sont les seuls responsables de l'orientation académique de leurs enfants. C'est au niveau de l'orientation professionnelle que repose les responsabilités des pouvoirs publics.

C- La cérémonie de clôture

Le 1^{er} Juillet 2022 dès 15h, la cérémonie de clôture a débuté avec un exposé conclusif du Professeur **ABANE ENGOLO Patrick Edgard**, sur le thème : « **Le développement par la modernisation de l'administration** ».

Résumé de l'exposé de clôture :

Le développement de manière simple désigne l'amélioration des conditions de vie des populations. L'administration renvoie quant à elle à toutes les autorités publiques qui concourent à la réalisation des missions de service public.

Quels sont les leviers pour obtenir un développement de l'Etat à partir de la modernisation de l'administration ?

Le Constat d'une administration de mission :

Elle est imaginée sous le prisme de la performance qui contraste avec les anciens paradigmes. L'administration doit contribuer au développement du Cameroun. Le constat est le fait que des mesures sont prises notamment, la gestion axée sur les résultats (GAR).

On observe plusieurs vecteurs de la performance dans le système administratif camerounais : le pilotage par la SND30, l'écriture des rapports de performance, le dialogue, la transparence, la rationalisation des recrutements (Zones d'ombres : recrutement excessif et non nécessaire, prolongation d'activité).

La transition vers une administration de modulation :

La Modernisation par l'adaptation se fait à travers les innovations technologiques de l'heure et l'ouverture de l'administration. Les autorités sont à l'écoute des usagers. La Réforme de la décentralisation de 2019 a consacré la participation des citoyens aux affaires locales. L'on observe aussi la modulation des structures administratives et l'adéquation des Politiques Publiques aux exigences des populations.

Dès la fin de l'exposé dont l'économie est présentée ci-dessus, l'hymne national a été exécuté en français et en anglais, suivi d'un intermède musical et de la remise des prix aux exposants qui se sont démarqués par la qualité de leurs expositions et de leurs

stands par les différents membres du gouvernement présents dans la salle VIP du Palais des Sports de Yaoundé.

Y faisant suite, le Mandataire du gouvernement Monsieur **ASSIGA EYENE Patrice** a prononcé des mots de remerciement à l'endroit de toutes les parties prenantes qui ont contribué à faire du SAGO 2022 un triomphe. Cette édition était une réussite avec près de 200 stands et 100000 visiteurs. Le représentant du Ministre de la communication étant empêché, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Monsieur Joseph LE, mandaté par le gouvernement pour être le Ministère porteur de l'évènement, faisant ainsi coïncider le SAGO avec la Journée Internationale de la Fonction Publique a pris la parole pour le discours de clôture. Il a rappelé tout ce qui a été bien accompli pendant les 10 jours de Salon, il a fait une projection sur ce qui reste à faire puis, il a solennellement mis terme à la 11^{ème} édition du SAGO 2022.

II- APPRÉCIATION ET REPRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTES DE SATISFACTION :

LE COMPTE RENDU DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION RÉALISÉE AU SAGO 2022

Des questionnaires ont été administrés tout au long du SAGO aux exposants et aux visiteurs.

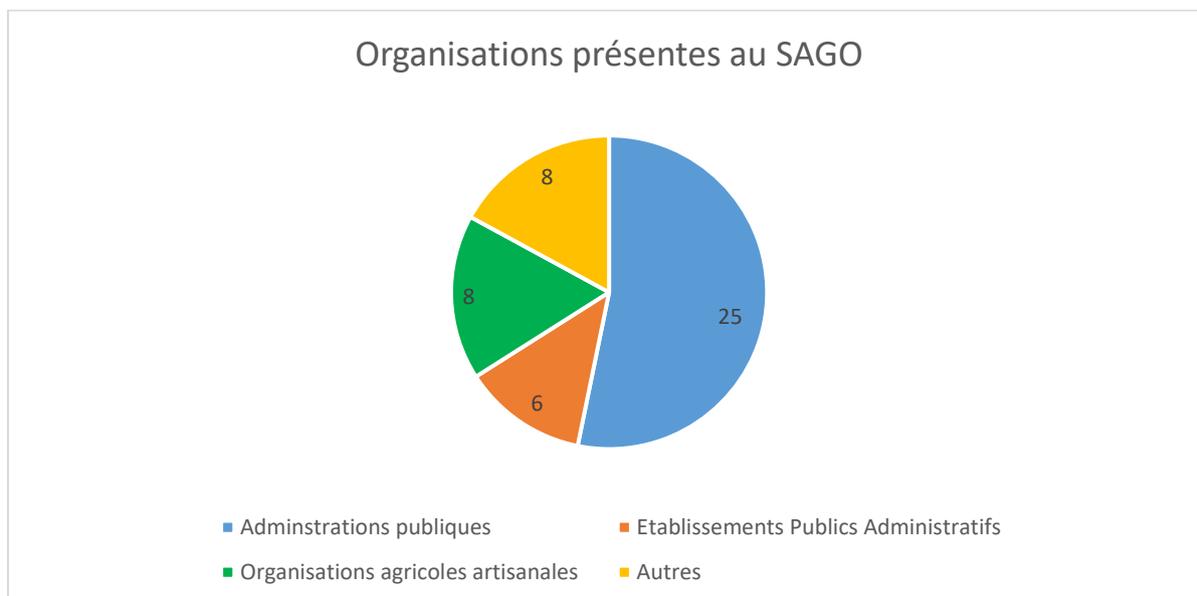
A- QUESTIONNAIRE AUX EXPOSANTS

1- Quel type d'organisation êtes-vous ?

Tableau 1 : Types d'organisation

Adminstrations Publiques	Etablissements Publics Administratifs	Organisations agricoles artisanales	Autres
25	6	8	8

Source : ZEP



Source : ZEP

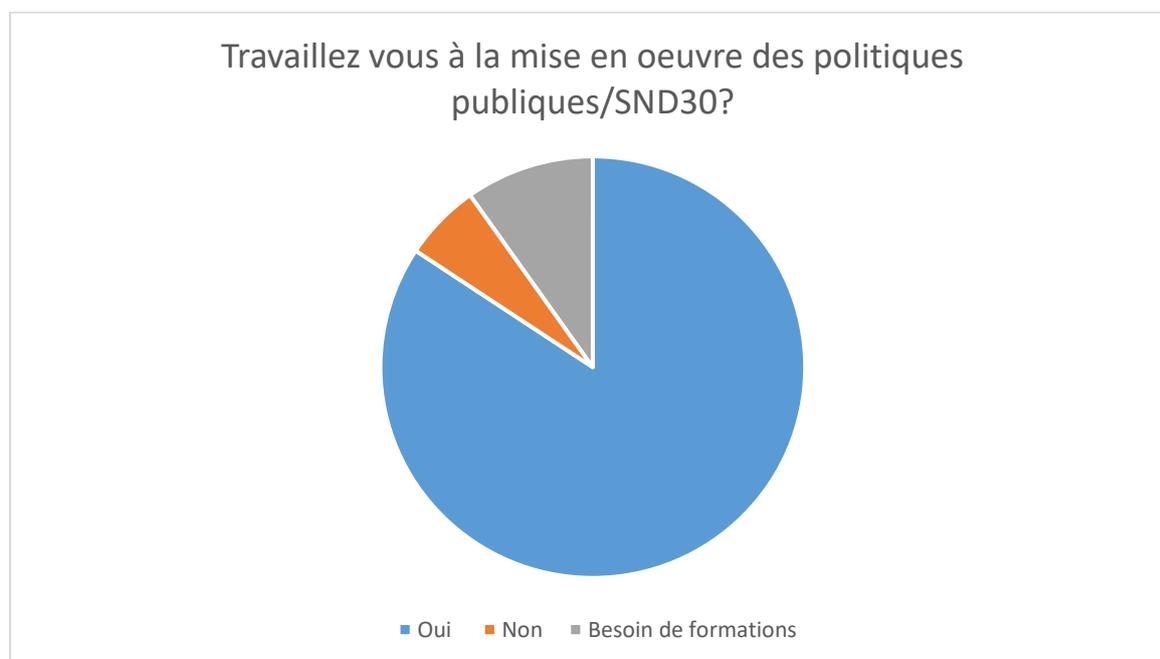
Les chiffres révèlent une représentation plus importante des Administrations Publiques sur le Salon. Un signe positif au vu de la thématique du SAGO 2022 qui mettait en avant les Administrations Publiques. Il faut également noter la présence remarquable des organisations agricoles artisanales.

2- Est – ce que vous travaillez à mettre en œuvre les Politiques Publiques / SND30 ?

Tableau N°2 : les organisations qui travaillent à mettre en œuvre les PP

Oui	Non	Besoin de formations
43	3	5

Source : ZEP



Source : ZEP

La plupart des organisations présentent œuvre au quotidien à la mise en œuvre des Politiques Publiques sous le prisme de la SND30. Toutefois il ne faudrait pas négliger les organisations qui aimeraient plus de formation afin de pouvoir intégrer la SND30 dans leurs actions.

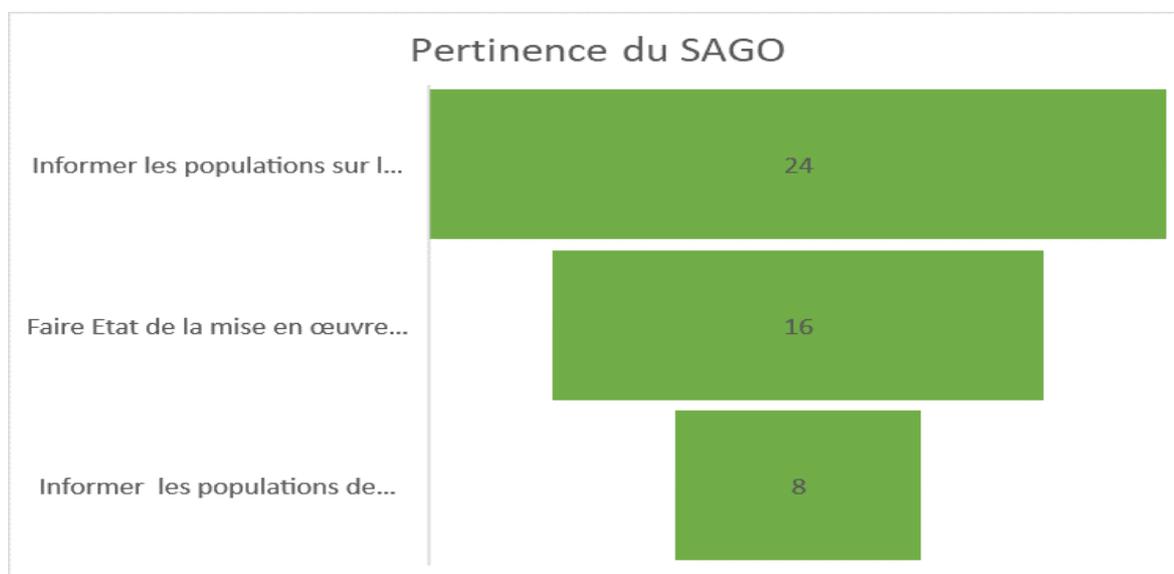
3- Quelle est la pertinence du thème de la 11^{ème} édition du SAGO pour votre organisation et pour le gouvernement camerounais ?

Tableau N°3 : Pertinence de la 11^{ème} édition du SAGO 2022

Pertinence	Nombre
Informers les populations sur les actions de développement gouvernemental	24
Faire Etat de la mise en œuvre de la SND30	16
Informers les populations de vos missions	8

Source : ZEP

Diagramme 3 : Représentation de la pertinence de la 11^{ème} édition



Source ZEP

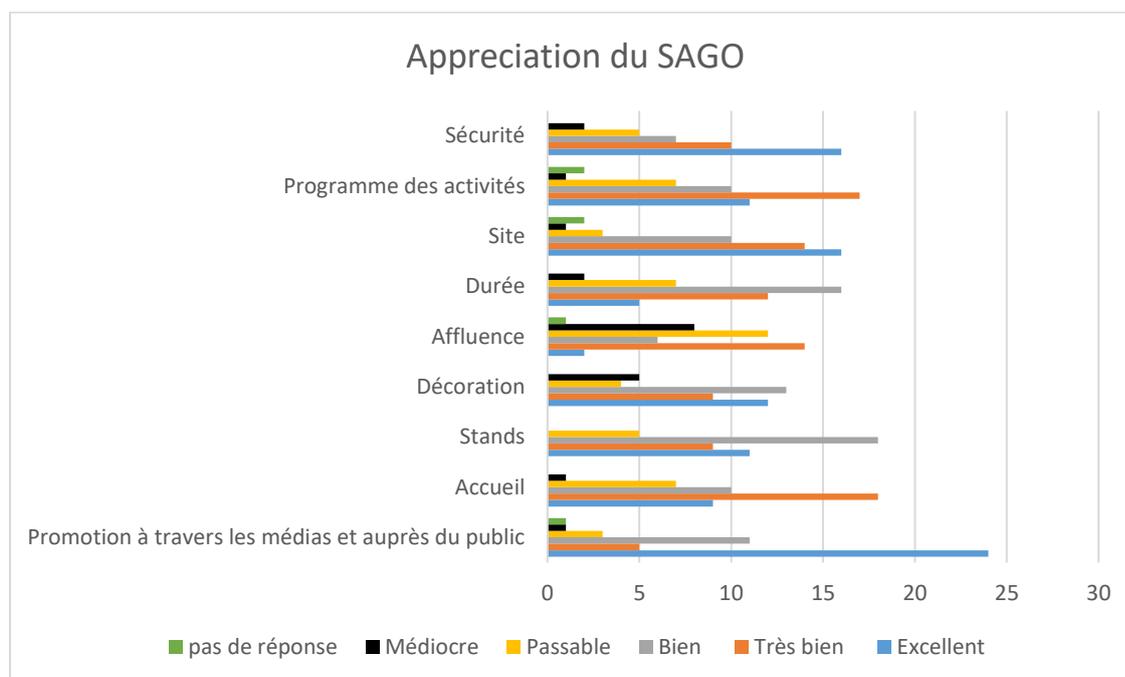
Les organisations présentes au SAGO comprennent en majorité le rôle d'information que joue le SAGO auprès des usagers afin de leur permettre de comprendre l'action gouvernementale et les missions des organisations étatiques. Une part non négligeable comprend également que le SAGO est un important rendez-vous pour l'évaluation de la mise en œuvre de la SND30 par les organisations publiques.

4- Que pensez-vous du SAGO et de son organisation ?

Tableau N°4 : Appréciation de l'organisation pratique du SAGO

	Excellent	Très bien	Bien	Passable	Médiocre	pas de réponse
Promotion à travers les médias et auprès du public	24	5	11	3	1	1
Accueil	9	18	10	7	1	0
Stands	11	9	18	5	0	0
Décoration	12	9	13	4	5	0
Affluence	2	14	6	12	8	1
Durée	5	12	16	7	2	0
Site	16	14	10	3	1	2
Programme des activités	11	17	10	7	1	2
Sécurité	16	10	7	5	2	0

Source : ZEP



Source : ZEP

Plusieurs aspects ont été appréciés par les exposants notamment la sécurité, la promotion à travers les médias, la programmation des activités, le choix du site, la durée et la décoration. En revanche, l'affluence a été jugé particulièrement médiocre.

B- QUESTIONNAIRE AUX VISITEURS

1- Quelle est votre tranche d'âge, niveau d'étude et votre catégorie socio-professionnelle ?

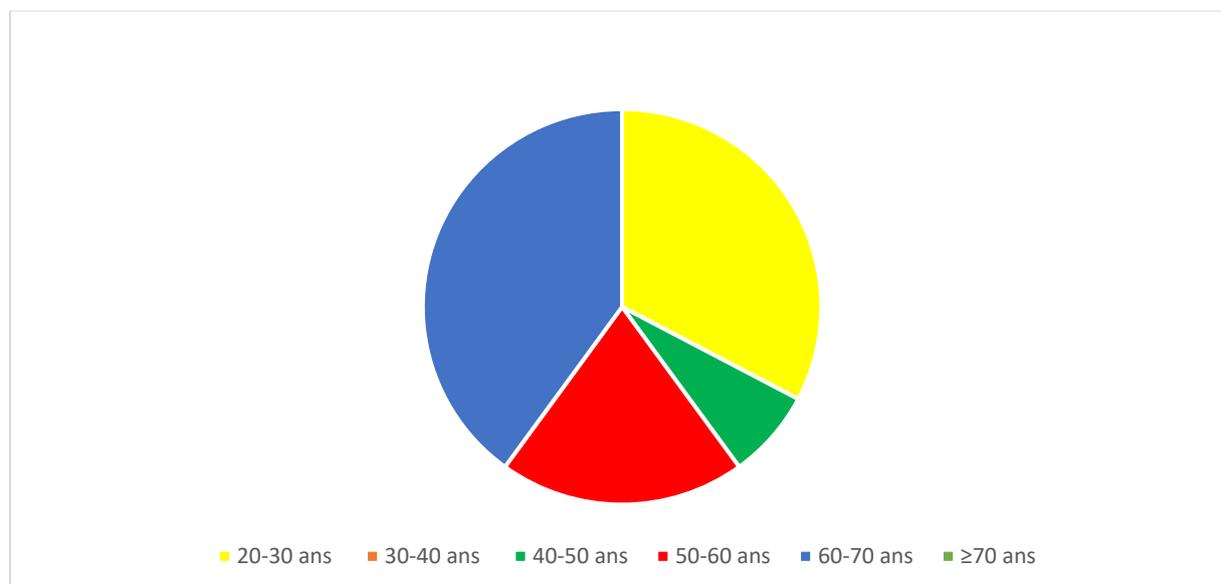
1.1 Tranche d'âge

Tableau N° 1 : les tranches d'âges présentes au SAGO 2022

≤20 ans	20-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	60-70 ans	≥70 ans
	38	20	24	31	42	

Source : ZEP

Diagramme 1 : Représentation des différentes tranches d'âges présentes au SAGO 2022



Source : ZEP

Les Chiffres relèvent une présence plus importante des 60-70 ans sur le salon, certainement en raison des services rendus par le stand du MINFOPRA aux personnes suivant leurs dossiers de retraites. En revanche la présence pas très importante de la tranche 30-40 ans est à déplorer.

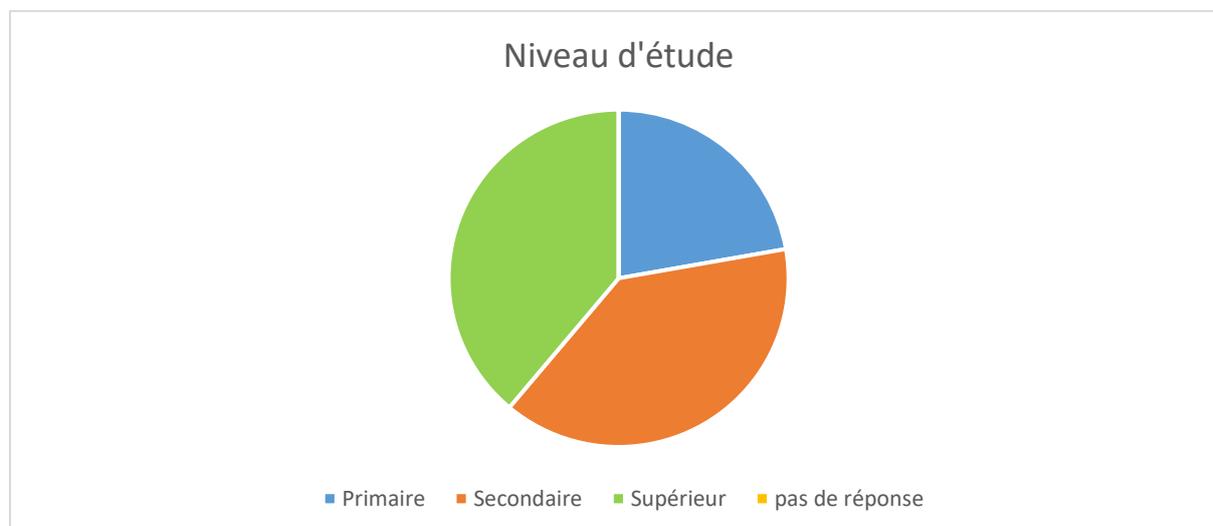
1.2 Le niveau d'étude

Tableau N° 2 : Niveau d'étude des visiteurs

Primaire	Secondaire	Supérieur	pas de réponse
21	32	51	47

Source : ZEP

Diagramme 2 : Représentation du niveau d'étude des visiteurs



Source : ZEP

Le secondaire est autant représenté que le supérieur. Ce qui est une amélioration par rapport à l'édition précédente. Cela dénote de l'intérêt que les jeunes ont pour la connaissance des Politiques Publiques.

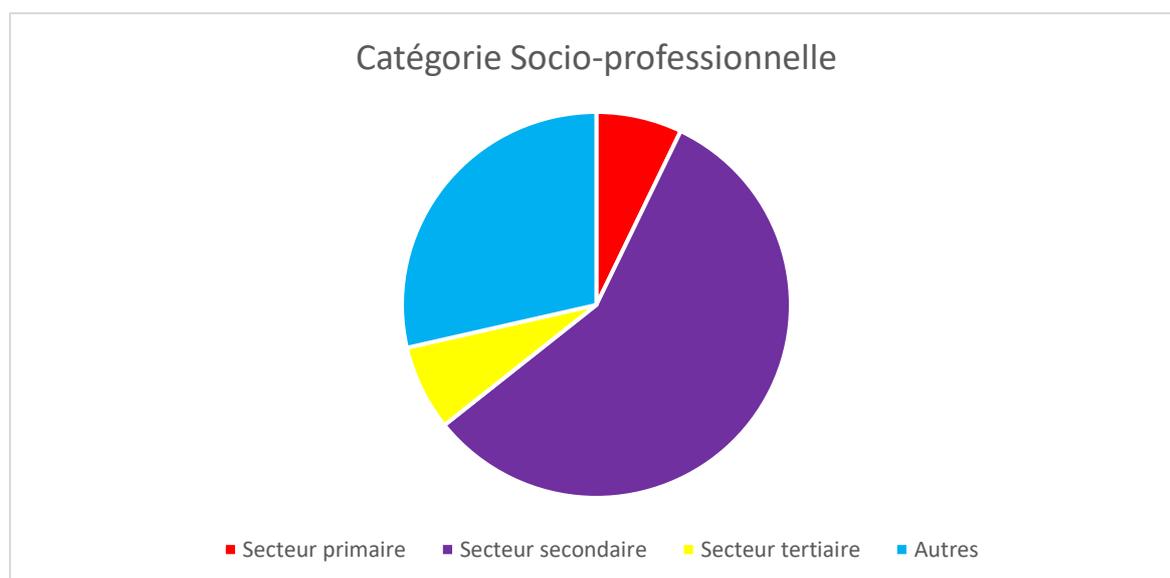
1.2 Catégorie socio-professionnelle :

Tableau 3 : les différentes catégories socio-professionnelle présentent au SAGO

Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Autres
13	34	13	22

Source : ZEP

Diagramme 3 : Représentation des différentes catégories socio-professionnelles de l'édition



Source : ZEP

Le secteur secondaire reste la catégorie la plus représentée sur le salon. Ceci se justifie par le que le thème porte sur les activités du secteur secondaire.

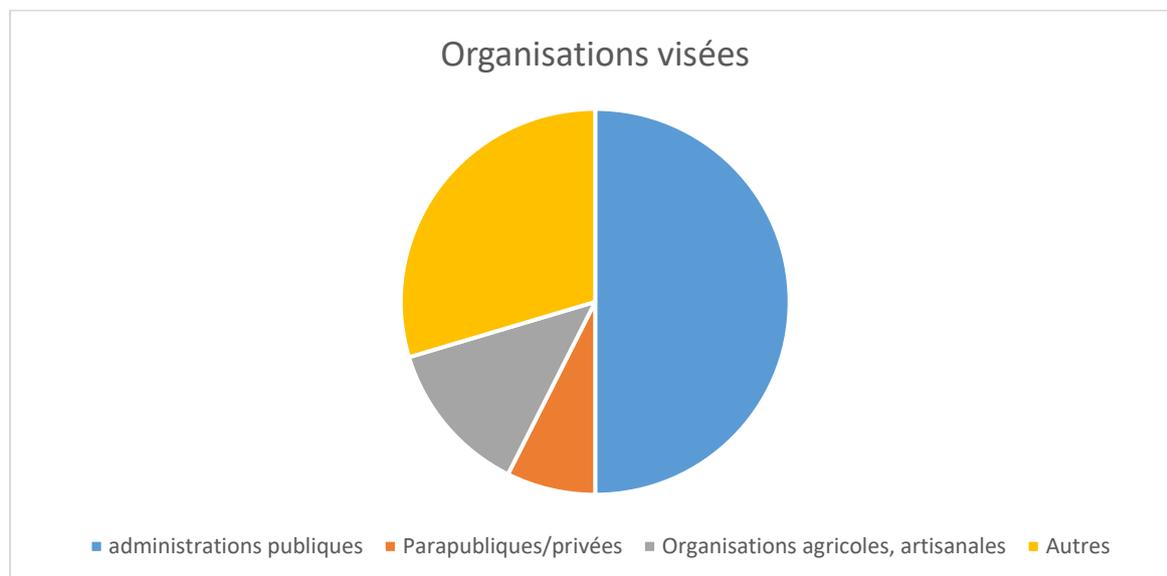
2- Quelles organisations / entreprises vous intéressent le plus au SAGO ?

Tableau N°4 : Les organisations qui intéressent les visiteurs

Administrations Publiques	Parapubliques/privées	Organisations agricoles, artisanales	Autres
37	14	17	26

Source : ZEP

Diagramme 4 : Représentation des organisations qui intéressent les visiteurs



Source : ZEP

Les administrations publiques une fois de plus sont les organisations qui intéressent le plus les visiteurs, c'est la preuve que les populations veulent s'approprier des contenus et de la portée des Politiques Publiques.

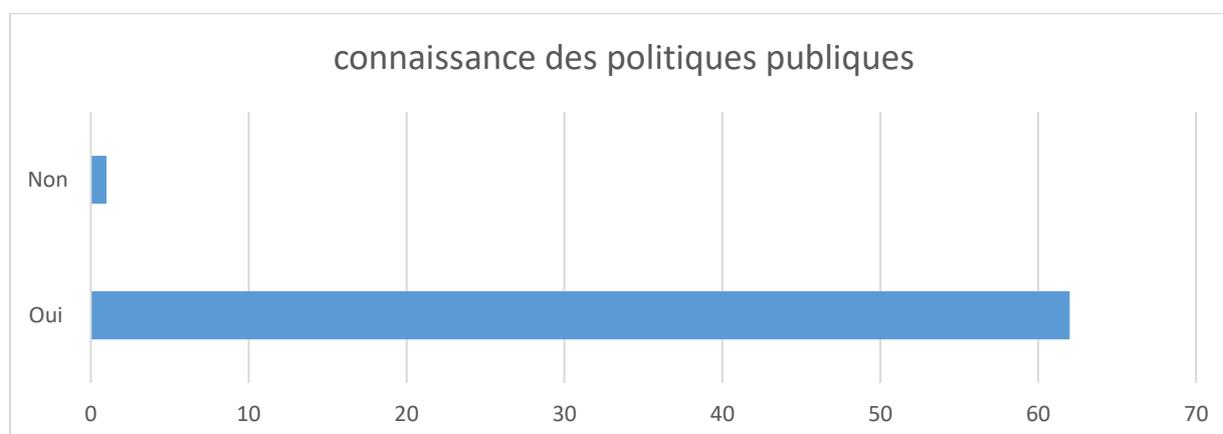
3- Avez-vous déjà entendu parler des Politiques Publiques ? Quelle est leur importance ?

Tableau N°5 : Connaissance des Politiques Publiques et leur importance

Oui	Non
72	11

Source : ZEP

Diagramme 5 : Représentation du niveau de connaissance des PP



Source : ZEP

Au regard des statistiques relevées sur le site du SAGO, les Politiques Publiques sont connues par la plupart des visiteurs, même si leur contenu doit encore être publié pour que les populations s'en approprient.

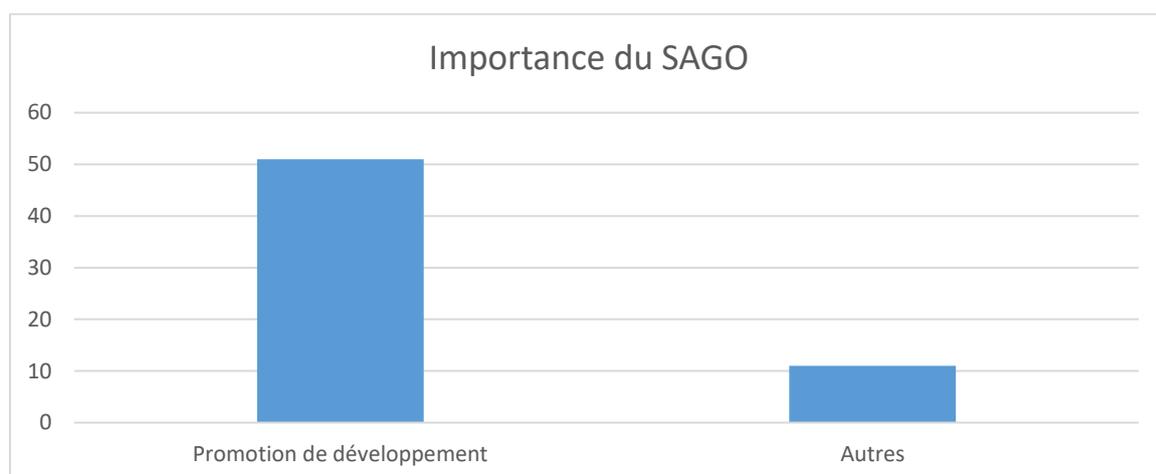
Pensez-vous que le SAGO promeut effectivement le développement ?

Tableau 6 : Appréciation promotion du développement par le SAGO

Promotion de development	Autres
71	21

Source : ZEP

Diagramme 6 : représentation de la promotion du développement par le SAGO



Source : ZEP

Pour la majorité des visiteurs interrogés l'importance des Politiques Publiques est et que le SAGO est un moyen de promouvoir le développement de par ses activités tout au long du Salon.

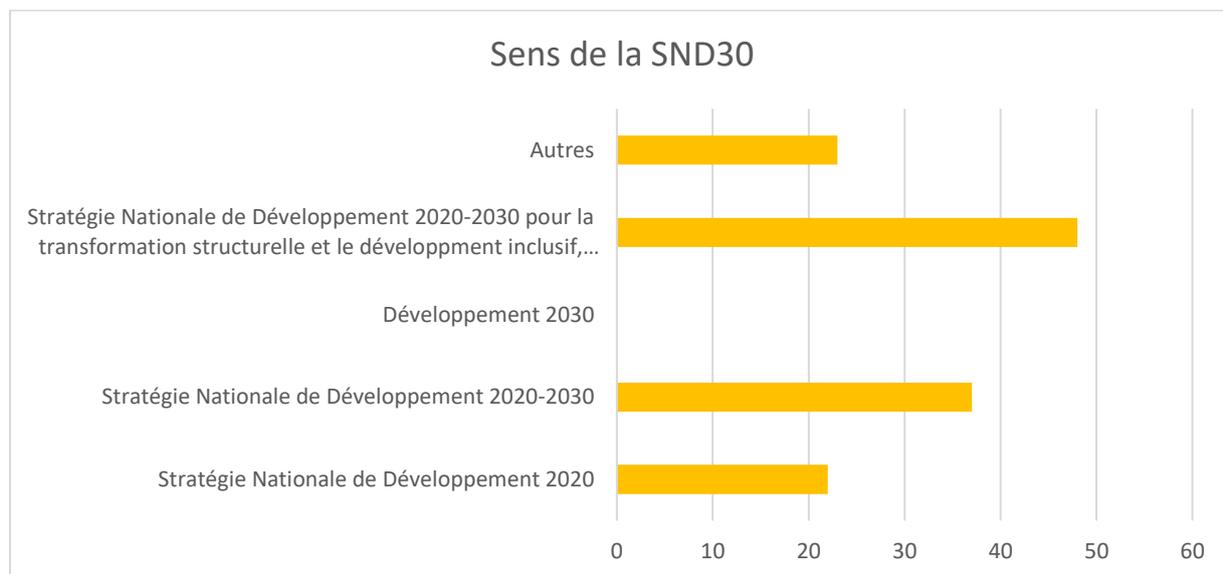
4- Qu'est-ce que la SND30 ?

Tableau N°7 : Définition de la SND30

Stratégie Nationale de Développement 2020	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030	Développement 2030	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif, SND30	Autres
22	37	0	48	23

Source : ZEP

Diagramme 7 : Représentation définition SND30



Source : Zep

Un nombre plus important de personnes a choisi la réponse 4 ce qui traduit une confusion entre ce que le sigle SND30 traduit et les orientations stratégiques que la stratégie implique. Il y a tout de même un certain nombre de personnes qui ont répondu convenablement à la question, d'où l'importance de continuer à communiquer et informer les populations sur le processus de la SND30.

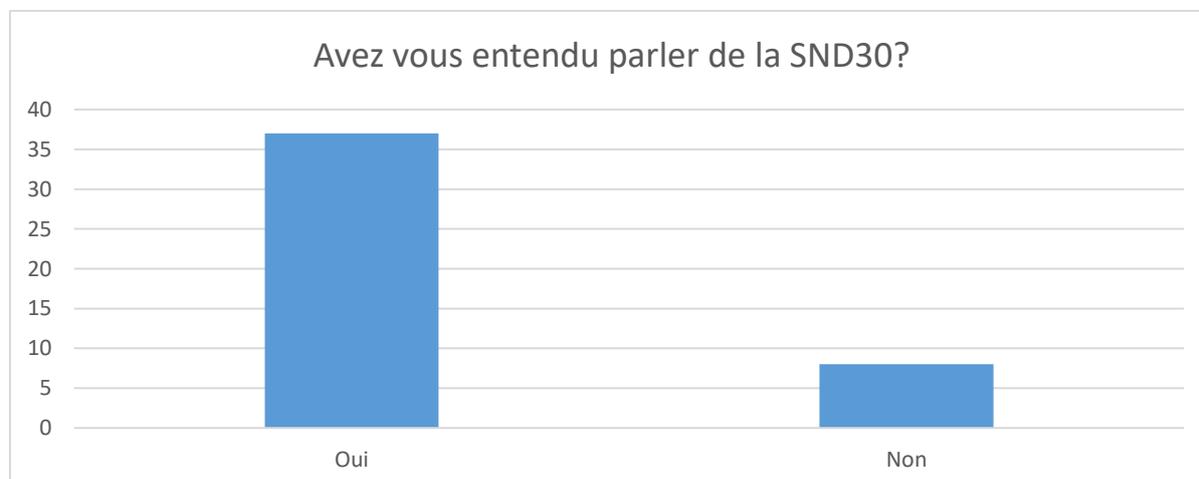
5- Avez-vous entendu parler de la SND30 et où ?

Tableau N° 8 : Connaissance de la SND30 par les visiteurs

Oui	Non
57	28

Source : ZEP

Diagramme 8 : Représentation de la connaissance de la SND30 par les visiteurs



Source : ZEP

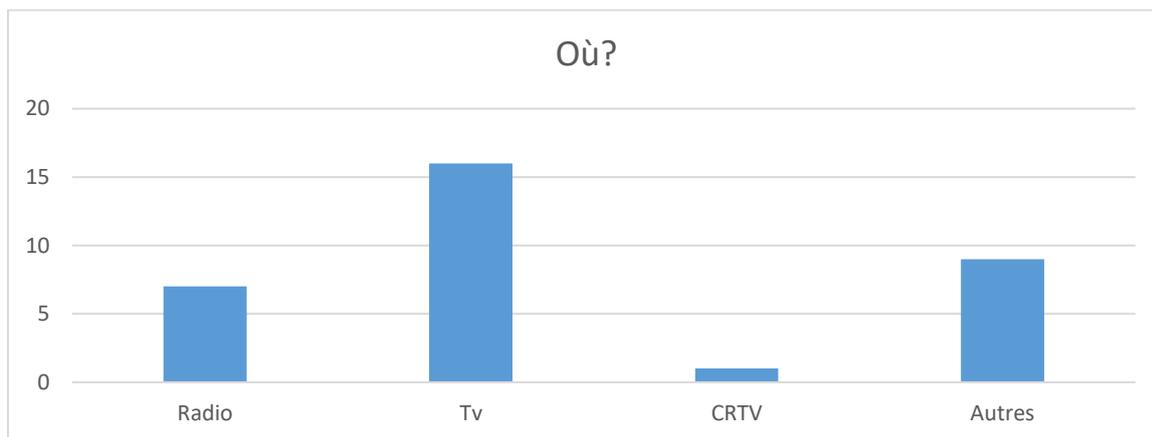
La SND 30 est connue de la plupart des répondants.

Tableau N°9 : Radios et télévisions qui ont couvert le Salon

Radio	Tv	CRTV	Autres
7	16	1	9

Source : ZEP

Diagramme 9 : représentations des médias ayant couvert le Salon



Source : ZEP

La Tv est le canal le plus sollicité pour s'informer sur la SND30, la CRTV Radio et Télévision comme pour les précédentes éditions a eu la palme d'or en gagnant un prix. Tout au long de la tenue du SAGO, la couverture par ce média a été faite sans discontinuer. L'information a été ainsi relayé tous les jours en direct.

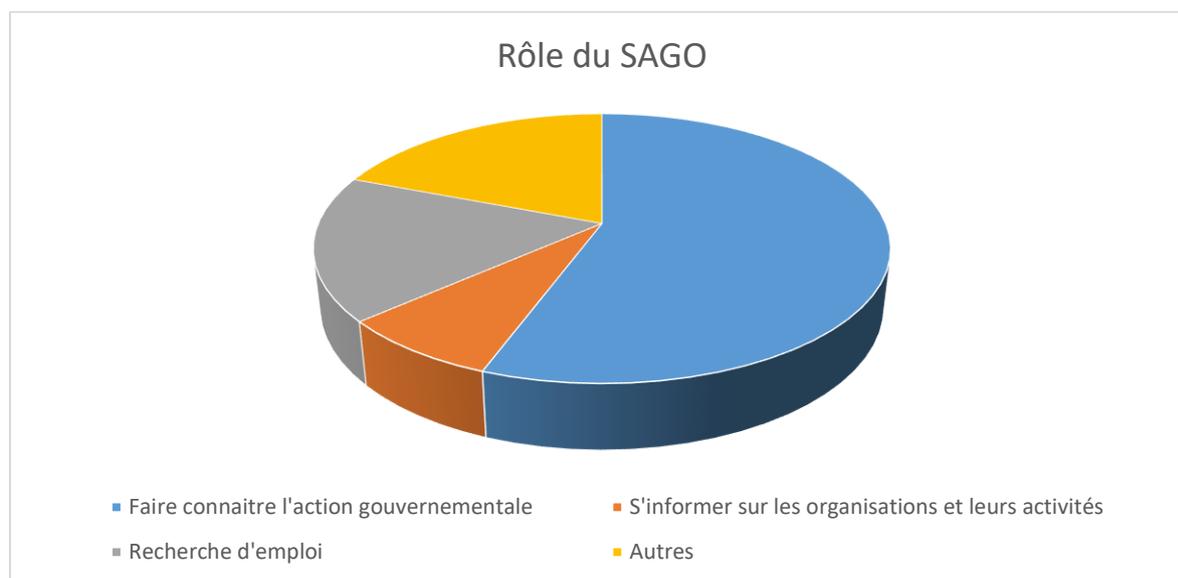
6- Quel est le rôle du SAGO ?

Tableau N°10 : Le rôle du SAGO

Faire connaître l'action gouvernementale	S'informer sur les organisations et leurs activités	Recherche d'emploi	Autres
64	9	20	22

Source : ZEP

Diagramme 10 : Représentation du rôle du SAGO



Source : ZEP

Le SAGO est encore saisi par la majorité comme une plateforme pour faire connaître l'action gouvernementale, ce qui traduit la pertinence de l'objectif principal du salon.

7- Qu'est-ce qui vous motive à venir au SAGO ?

Les réponses à la question ont permis de définir un éventail des motifs avancés par les visiteurs pour se rendre au SAGO :

- La volonté de visiter les stands
- La curiosité
- La recherche d'emploi
- La volonté de s'informer sur l'Action Gouvernementale

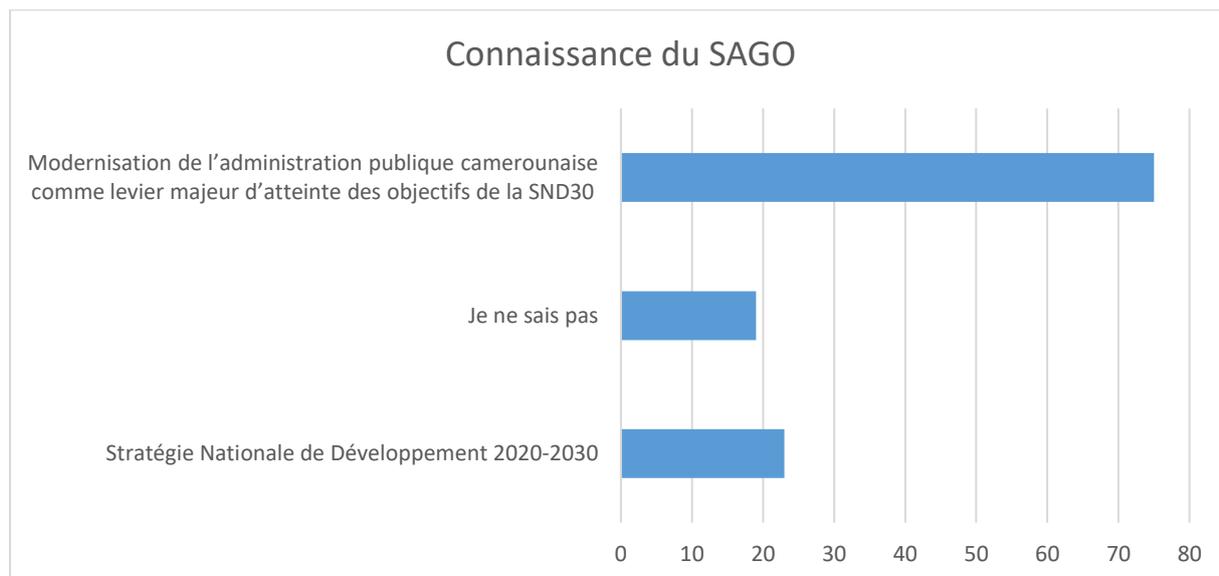
Ces réponses pourront orienter l'élaboration du questionnaire de la prochaine enquête de satisfaction.

8- Quel est le thème de cette 11ème édition du SAGO 2022 ?

Tableau N° 11 : Connaissance du thème du SAGO 2022

Stratégie Nationale de Développement 2020-2030	23
Je ne sais pas	19
Modernisation de l'administration publique camerounaise comme levier majeur d'atteinte des objectifs de la SND30	75

Diagramme 11 : Représentation de la connaissance du thème du SAGO 2022



Source : ZEP

Le thème de la 11^{ème} est majoritairement bien connu des visiteurs.

III- RECOMMANDATIONS :

La 11^{ème} édition du SAGO a été sans aucun doute une réussite avec un climat sanitaire plus favorable, elle a enregistré encore plus d'exposants, de même que les visiteurs. Le nombre de jours a considérablement augmenté pour satisfaire à la demande croissante que la pandémie n'a pas permis de satisfaire.

Cependant, visiteurs et exposants ont également pu faire des propositions suite aux questionnaires qui leurs ont été administrés concernant l'organisation en générale.

Pour les exposants il faudrait :

- Faire plus de publicité de l'évènement ;
- Sensibiliser les acteurs sur l'importance de participer au SAGO ;
- Améliorer la qualité des stands pour une meilleure visibilité (certains exposants ont déploré de n'avoir pas été suffisamment protégés des intempéries) ;
- Intégrer encore plus les Administrations Publiques dans l'organisation du SAGO ;
- Négocier l'installation des stands au moins 48 heures avant l'évènement ;
- Améliorer les conditions d'accès au catalogue du SAGO.

Pour les visiteurs, il serait idéal de :

- Communiquer davantage sur le SAGO ;
- Sensibiliser les populations sur le SAGO ;
- Réserver un accueil plus chaleureux pour une meilleure orientation ;
- Impliquer les écoles étant donné que beaucoup de visiteurs sont jeunes ;
- Organiser des activités sectorielles afin de faciliter la compréhension des politiques publiques dans chaque domaine.

CAMEROUN

*Terre
d'attractivité*

Vivez l'expérience d'un pays aux potentialités plurielles

- Une situation géographique et stratégique dans le Golfe de Guinée
- Un sous-sol riche en ressources minières
- Un secteur agro-industriel aux opportunités multiples
- Une main d'œuvre jeune et qualifiée



**AGENCE DE PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS
CAMEROUN**

B.P.: 20771 Yaoundé
www.investincameroun.net